Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

carif oref OCCITANIE

Tableau de bord du PRITH Occitanie

Février 2022

Projet cofinancé par le Fonds Social Européen

Sommaire

Éléments de cadrage socioéconomiques..... p.3
- Démographie..... p.4
- Caractéristiques des emplois..... p.6
- Marché du travail..... p.7

Population en situation de handicap..... p.9
- Cadrage national..... p.10
- En Occitanie..... p.12

Préparation et entrée dans la vie active..... p.15
- Elèves dans le 1er et le 2nd degré..... p.16
- Alternance..... p.19

Recherche d'emploi, développement des compétences et retour à l'emploi... p.21
- Établissements assujettis..... p.21
- Bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans le secteur privé..... p.26
- Bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans le secteur public..... p.29
- Entreprises adaptées et ESAT..... p.31
- Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi..... p.34
- Formation des demandeurs d'emploi bénéficiaires..... p.37
- Insertion dans l'emploi des travailleurs handicapés..... p.41

Maintien dans l'emploi..... p.42
- Acteurs de l'accompagnement et du maintien dans l'emploi..... p.43
- Le repérage précoce par l'Assurance maladie..... p.45
- PDP : les accompagnements sociaux des Carsat d'Occitanie..... p.46
- PDP : actions et mesures de l'Assurance Maladie..... p.47
- Accompagnements par les Cap emploi..... p.48

Glossaire

Bibliographie

Éléments de cadrage socioéconomiques

Éléments de cadrage socioéconomiques

Démographie

Population au 1er janvier 2021 et évolution annuelle moyenne 2013-2018

Source : Insee, Estimations de population et Recensement de la population - traitement Carif-Oref Occitanie

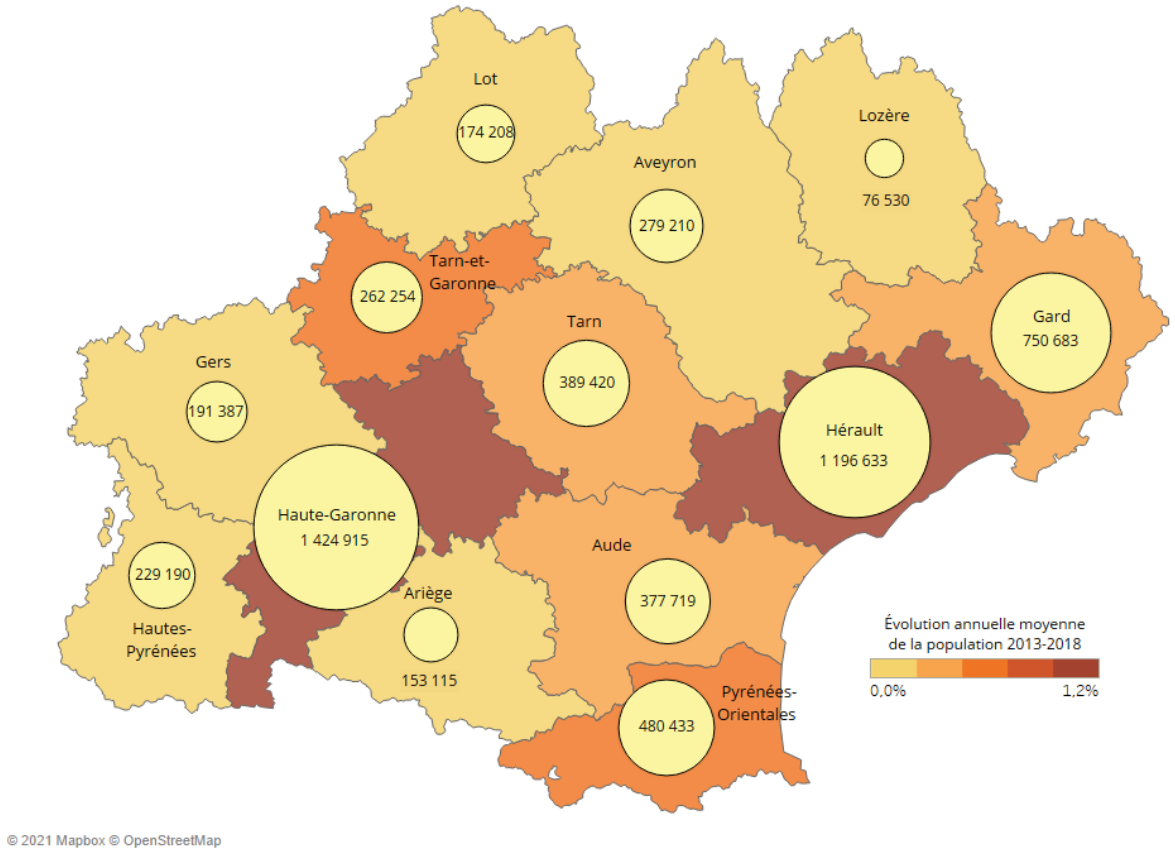

- Au 1er janvier 2021, l'Occitanie est la 4ème région française avec près de 6 millions d'habitants.
- Avec une population en hausse de 0,7 % par an en moyenne entre 2013 et 2018, l'Occitanie affiche le deuxième meilleur résultat de métropole, derrière la Corse.
- Cet accroissement est porté par un solde naturel légèrement positif et surtout par des arrivées sur le territoire plus nombreuses que les départs.
- Bien que ce résultat soit généralisé à l'ensemble du territoire, la situation est contrastée au niveau départemental, les métropoles toulousaines et montpelliéraines concentrant le plus grand dynamisme au détriment des territoires excentrés.

Éléments de cadrage socioéconomiques

Démographie

	Estimation de population au 1er janvier 2021			Indice de vieillissement 2018*	Indice de vieillissement 2013*	Densité de population 2018 (hab. / km²)
	Moins de 25 ans	De 25 à 49 ans	50 ans et plus			
Ariège	23,9%	27,2%	48,9%	126,5	109,3	31,3
Aude	25,3%	26,8%	47,9%	119,1	103	60,7
Aveyron	24,2%	26,2%	49,7%	132,3	**119,8**	32
Gard	27,4%	27,9%	44,7%	98,7	85,5	127,4
Haute-Garonne	**31,7%**	**33,6%**	34,7%	68,5	63,3	218,8
Gers	23,4%	25,6%	**51,0%**	**134,7**	119,6	**30,6**
Hérault	**29,5%**	**29,9%**	40,7%	93,2	83,3	190
Lot	21,8%	24,8%	**53,4%**	**155,2**	**132,7**	33,3
Lozère	24,8%	26,8%	48,4%	120,3	106,8	**14,8**
Hautes-Pyrénées	24,4%	26,1%	49,5%	131,3	117,5	51,3
Pyrénées-Orientales	25,8%	26,9%	47,3%	118,1	103,5	115,7
Tarn	26,2%	27,2%	46,6%	113	101,7	67,5
Tarn-et-Garonne	28,3%	28,9%	42,9%	90,9	83,7	69,7
Occitanie	27,9%	29,2%	43,0%	99,3	89,1	80,9

*L'indice de vieillissement est calculé par le rapport de la population de 65 ans ou plus à la population de 20 ans ou moins, multiplié par 100.
Source : Insee, Estimations de population et RP 2018 – traitement Carif-Oref Occitanie.

- Les moins de 25 ans sont surreprésentés en Haute-Garonne et dans l'Hérault.
- Le Lot et le Gers se distinguent par une proportion supérieure à 50 % des 50 ans et plus.
- L'indice de vieillissement de la population mesuré en Occitanie est le 5ème plus élevé des régions françaises (+ 10,2 points en 5 ans, à 99,3).
- Au niveau départemental, le ratio atteint le record de 155 dans le Lot et il n'est inférieur à 100 qu'à quatre reprises.
- La densité de population ressort à 80,9 habitants par km² en Occitanie, au 9ème rang des régions métropolitaines. Elle s'inscrit entre 14,8 en Lozère et 218,8 en Haute-Garonne.

Caractéristiques des emplois

Caractéristiques socioprofessionnelles des actifs en 2018

Source : Insee, RP 2018 et SIASP - traitement Carif-Oref Occitanie

	Agriculteurs	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Emplois dans la fonction publique (hors militaires)
Ariège	4,3%	**10,3%**	10,7%	25,0%	31,4%	18,3%	2,8%
Aude	3,7%	10,1%	10,6%	25,0%	30,9%	19,8%	5,9%
Aveyron	**8,4%**	9,3%	9,8%	23,6%	27,1%	**21,8%**	4,1%
Gard	1,9%	**10,4%**	**13,0%**	26,0%	30,1%	18,5%	11,3%
Haute-Garonne	0,7%	6,2%	**26,3%**	**28,0%**	24,0%	14,8%	26,6%
Gers	**8,1%**	9,4%	10,5%	23,7%	27,9%	20,5%	3,2%
Hérault	1,5%	9,2%	**18,1%**	**27,4%**	28,3%	15,5%	21,2%
Lot	5,8%	**10,6%**	11,5%	22,7%	27,9%	**21,5%**	2,7%
Lozère	**9,9%**	8,6%	9,0%	23,9%	29,5%	19,1%	1,5%
Hautes-Pyrénées	2,9%	8,7%	11,1%	25,2%	**32,9%**	19,2%	4,1%
Pyrénées-Orientales	1,7%	10,2%	11,4%	25,8%	**32,1%**	18,9%	7,4%
Tarn	3,8%	9,1%	11,9%	26,0%	29,2%	20,0%	5,4%
Tarn-et-Garonne	4,1%	8,9%	11,5%	24,2%	30,5%	20,9%	3,8%
Occitanie	2,6%	8,6%	17,0%	26,3%	28,0%	17,5%	100,0%

- La proportion d'agriculteurs atteint un record en Lozère où ils représentent 9,9 % des emplois, contre moins de 1 % seulement pour la Haute-Garonne.
- La part des ouvriers est un peu plus marquée dans l'Aveyron et le Lot, les Hautes-Pyrénées et les Pyrénées-Orientales se caractérisant pour leur part par un poids plus prononcé d'employés.
- Les cadres sont sur-représentés en Haute-Garonne et dans l'Hérault.
- Sur les 2,2 millions d'emplois recensés en 2018, plus de 470 000 sont dénombrés dans la fonction publique, soit 21 % du total.
- Le taux d'activité* moyen dans la région ressort à 73 % dans la population âgée de 15 à 64 ans, les résultats par département évoluant entre 70 % dans les Pyrénées-Orientales et plus de 75 % dans la Haute-Garonne, le Gers et l'Aveyron.

* Population active (en emploi ou en recherche d'emploi) rapportée à l'ensemble de la population de la tranche d'âge.

Marché du travail

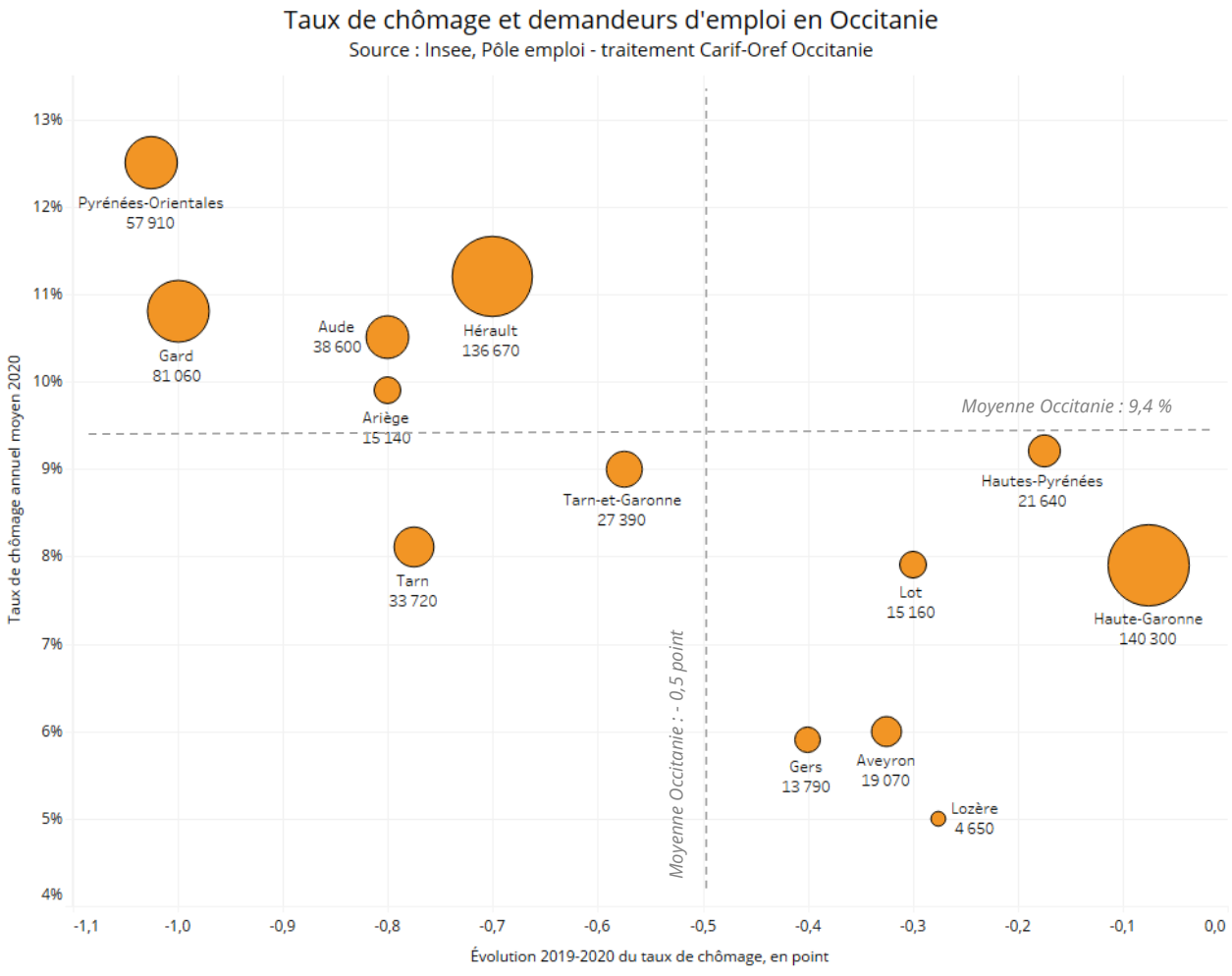

- Des disparités fortes ressortent entre les différents départements : le taux de chômage apparaît particulièrement élevé sur le littoral et en Ariège ; en 2020 il s'inscrit juste sous la moyenne régionale de 9,4 % dans le Tarn-et-Garonne et les Hautes-Pyrénées.
- A l'inverse, la situation semble plus favorable en Lozère, dans le Gers et l'Aveyron.
- Entre 2019 et 2020, le taux de chômage affiche un recul généralisé dans l'ensemble des départements de la région. Cette amélioration est particulièrement marquée dans les territoires où le ratio est relativement plus élevé (Pyrénées-Orientales, Gard, etc.).
  - Ce résultat est cependant une amélioration en « trompe-l'œil » : en effet, du fait des confinements, un nombre important de personnes ne pouvant par exemple plus effectuer de recherche d'emploi ont basculé vers l'inactivité, faisant reculer le nombre de chômeur[1].
  - Sur les six premiers mois de 2021, le taux de chômage est stabilisé dans la région à 9,4 %.
- Fin 2020, le nombre de demandeurs d'emploi s'inscrit entre 4 700 en Lozère et 140 000 en Haute-Garonne. Sans surprise, les départements les plus peuplés concentrent la majorité des demandeurs d'emploi de la région.
- A la fin 2021, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie ABC diminue de 5,9 % sur un an en Occitanie, l'amélioration étant généralisée à l'ensemble des départements.

[1] Voir les avertissements de l'Insee quant aux résultats de l'Enquête emploi : https://www.insee.fr/fr/statistiques/5044459.

Éléments de cadrage socioéconomiques

Marché du travail

Évolution de l'emploi salarié entre 2019 et 2020

Source : Insee, Estimations d'emploi – traitement Carif-Oref Occitanie

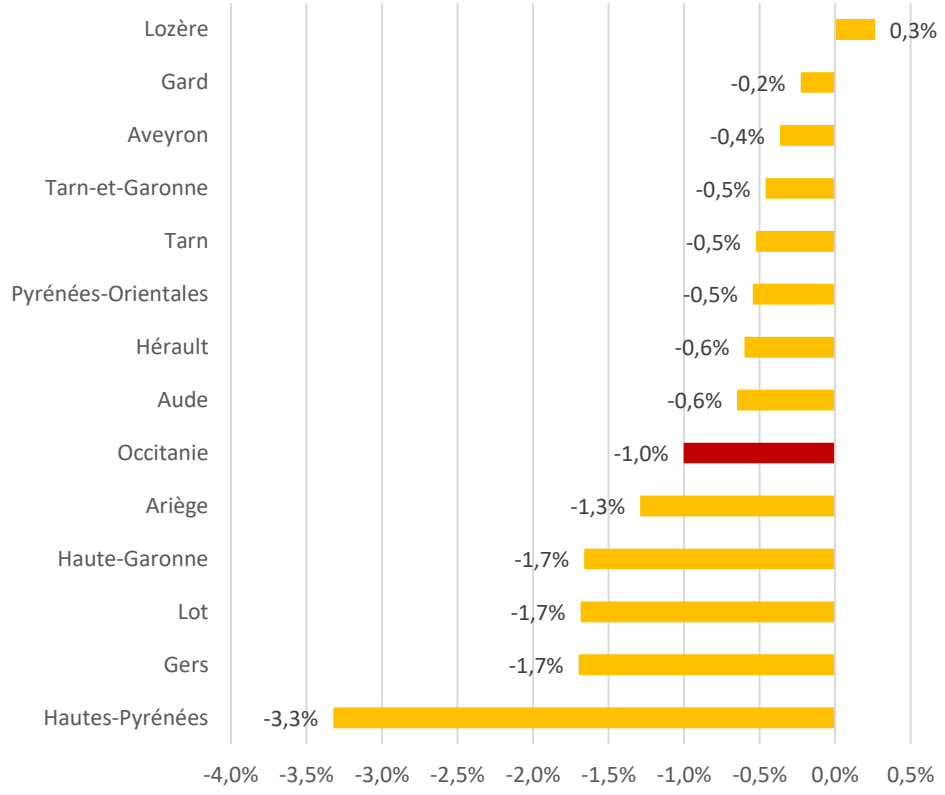

- L'emploi salarié a reculé dans la quasi-totalité des départements entre 2019 et 2020 (notamment dans les territoires où la présence de la filière aéronautique est plus importante), pénalisé par le déclenchement de la crise sanitaire. Le repli s'inscrit à - 1 % en Occitanie, résultat dans la moyenne des régions françaises.
- Trois grands secteurs tirent leur épingle du jeu en enregistrant une augmentation de leurs effectifs : l'agriculture (+ 0,5 %), la construction (+ 2,2 %) et le tertiaire non marchand (+ 0,6 %). En revanche, l'impact du ralentissement économique a été particulièrement fort sur l'industrie (- 1,7 %) et le tertiaire marchand (- 2,5 %), lequel est notamment pénalisé par l'intérim.
- L'amélioration de l'activité à partir de la fin de l'été 2020 s'est toutefois traduite par un rebond significatif de l'emploi. Fin juin 2021, le nombre de salariés s'établit ainsi en progression de 3,7 % sur un an en Occitanie (contre + 3,4 % pour la France), soutenu par l'ensemble des secteurs, la construction et le tertiaire marchand étant particulièrement dynamiques.
- La reprise de l'emploi est généralisée au niveau départemental, ceux du pourtour méditerranéen enregistrant la plus forte augmentation.

Population en situation de handicap

Cadrage national

RQTH : reconnaissance de qualité de travailleur handicapé

AAH : allocation adulte handicapé

AT-MP : accident de travail – maladie professionnelle

En France, un peu moins de 2,7 millions de personnes âgées de 15 à 64 ans disposent d'une reconnaissance administrative de leur handicap en 2020 (RQTH, AAH, invalidité, AT-MP), soit 6,5 % de la population dans cette tranche d'âge. En retenant une définition plus large du handicap, intégrant aussi les personnes déclarant à la fois « une maladie ou un problème de santé qui soit chronique ou de caractère durable » et « être limitées, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement », plus de 5,6 millions d'individus sont concernés, soit 13,9 % de l'ensemble.

Personnes en situation de handicap en 2020 (en %)

Source : Insee Références Emploi, chômage, revenus du travail, édition 2021 – traitement Carif-Oref Occitanie

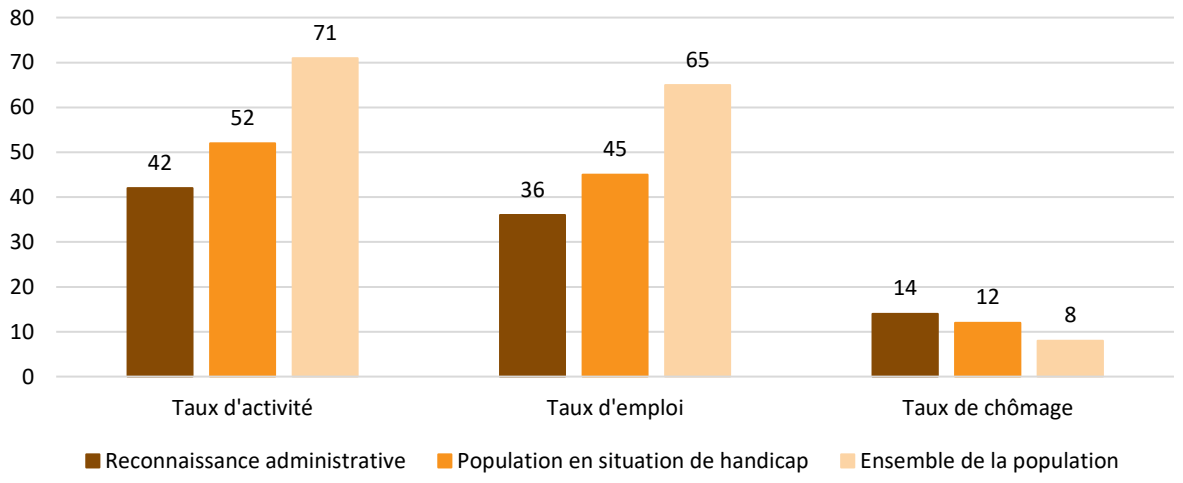

Le taux d'activité pour les personnes bénéficiant d'une reconnaissance administrative s'inscrit à 42 %, soit 29 points de moins que pour l'ensemble de la population. L'écart est également important en ce qui concerne le taux d'emploi* (36 % contre 65 %) et le taux de chômage (14 % contre 8 %).

* Le taux d'emploi est le rapport entre la population en emploi et la population total correspondante.

Cadrage national

- Globalement, les bénéficiaires d'une reconnaissance administrative sont plus âgés (45 % ont 50 ans ou plus contre 30 % dans l'ensemble de la population),
- … ils occupent des postes moins qualifiés (33 % d'employés et 28 % d'ouvriers contre respectivement 26 et 19 % pour l'ensemble),
- … et sont deux fois plus à temps partiel (32 % contre 17 %).

Caractéristiques de la population handicapée en emploi en 2020 (en %)

Source : Insee Références Emploi, chômage, revenus du travail, édition 2021 – traitement Carif-Oref Occitanie

	Reconnaissance administrative	Population en situation de handicap au sens large	Population totale en emploi
Femmes	49	54	49
Hommes	51	46	51
De 15 à 24 ans	3	4	8
De 25 à 39 ans	20	21	35
De 40 à 49 ans	32	29	27
De 50 à 64 ans	45	46	30
Agriculteurs exploitants, artisans, commerçants et chefs d'entreprise	6	8	8
Cadres	11	13	20
Professions intermédiaires	22	24	26
Employés	33	32	26
Ouvriers	28	23	19
Temps complet	68	73	83
Temps partiel	32	27	17

En Occitanie

- Le nombre d'allocataires de l'Allocation adulte handicapé (AAH) progresse à un peu plus de 130 000 fin 2020 en Occitanie (+ 1,4 % sur un an). Si la tendance reste orientée à la hausse, l'accroissement affiche toutefois un net ralentissement : pour mémoire, ils avaient augmenté de 3,1 % en 2019, de 3,2 % en 2018 et de 3,7 % en 2017.
- L'évolution est hétérogène selon les départements en 2020 : elle s'inscrit en baisse dans deux d'entre eux (- 3,6 % dans le Lot et - 1,4 % dans l'Ariège) et en hausse dans neuf autres (entre + 0,6 % dans le Tarn et + 2,8 % dans l'Aude). Enfin, une stabilisation se dessine dans l'Aveyron et le Tarn-et-Garonne.
- En 2019 (dernière année disponible), les bénéficiaires de l'AAH représentaient 4,2 % de la population âgée de 20 à 64 ans en Occitanie (+ 0,2 point sur un an), soit le ratio le plus élevé de métropole avec la Corse. En comparaison, la proportion atteignait 3,3 % pour la France.
- Par département, la Lozère enregistre le taux le plus élevé de l'Hexagone, à 7 %. Ce résultat tient à la grande proportion d'établissements médico-sociaux implantés historiquement sur ce territoire. Les Hautes-Pyrénées occupent la 3ème place (5,7 %) au niveau national. Au total, sur les 20 départements où la proportion de bénéficiaires de l'AAH est la plus élevée, 7 appartiennent à l'Occitanie. Le ratio le plus bas pour la région s'élève à 3,3 % pour la Haute-Garonne.

Allocataires de l'AAH au 31/12/2020
et part dans la population des 20-64 ans au 31/12/2019
Sources : CAF, MSA ; Insee, Estimations de population - traitement Carif-Oref Occitanie

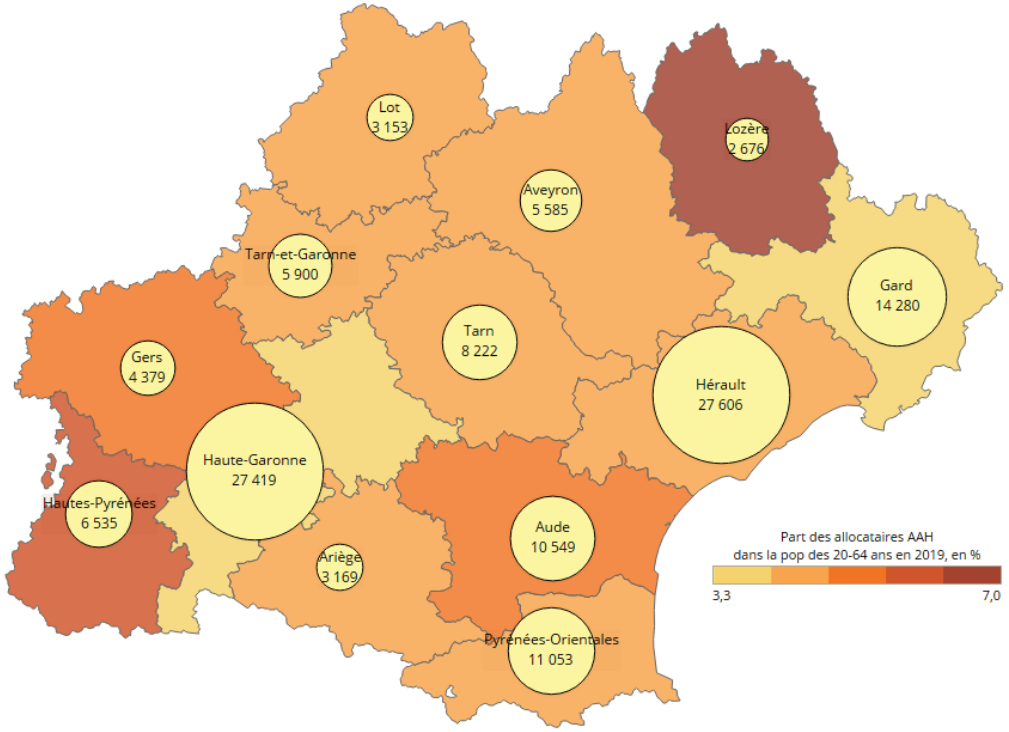

© 2021 Mapbox © OpenStreetMap

En Occitanie

- Selon les résultats de la Caf, parmi les bénéficiaires de l'AAH en Occitanie fin 2020, un peu plus de la moitié sont des hommes.
- Par département, la répartition est néanmoins plus ou moins équilibrée, même si les hommes sont toujours majoritaires : ces derniers représentent 57 % des bénéficiaires en Lozère, alors que la proportion est légèrement supérieure à 50 % dans le Gers, le Tarn et le Tarn-et-Garonne.

Répartition femmes-hommes des bénéficiaires de l'AAH en Occitanie en 2020

51,8 % 48,2 %

	Population couverte par l'AAH en 2018 selon l'âge de l'allocataire	Population dans les ménages en 2018 selon l'âge de l'individu de référence
Moins de 25 ans	4 %	4 %
25-49 ans	51 %	60 %
50 ans et plus	45 %	36 %

Sources : Cnaf, MSA ; Insee, Tableau de bord de la précarité - traitement Carif-Oref Occitanie

Parmi la population couverte[1] par l'AAH en Occitanie en 2018 :

- Une surreprésentation des 50 ans et plus.
- Les personnes isolées représentent 49 % de la population couverte par l'AAH ; sur l'ensemble de la population occitane, 18 % des personnes sont isolées.
- Un taux de pauvreté[2] de 41 %, contre 17,2 % pour l'ensemble de la population en Occitanie.

[1] Personnes vivant dans un foyer allocataire des Caf ou MSA percevant l'AAH.
[2] Personnes couvertes par l'AAH, dont le revenu par unité de consommation (voir note ci-dessous) est inférieur au seuil de bas revenus à 60 %.
Note : L'Unité de consommation (UC) permet de comparer les niveaux de vie des ménages de taille ou composition différente en divisant le revenu par nombre d'unités de consommation : 1 UC pour le 1er adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans (source : Insee).

En Occitanie

Différents indicateurs, dont la disponibilité varie selon les départements, permettent de mieux connaître l'état de santé des salariés en Occitanie.

- Les nouvelles rentes suite à un Accident du travail ou à une Maladie professionnelle (AT/MP) avec Incapacité permanente partielle (IPP) supérieure à 10 %, s'inscrivent en baisse de 25 % entre 2019 et 2020 sur les huit départements renseignés. Selon le diagnostic régional santé au travail réalisé dans le cadre du Plan régional santé travail 3 (PRST3), cette baisse pourrait s'expliquer par la crise sanitaire et son impact sur l'emploi. En effet, le fort recours au chômage partiel s'est probablement traduit par un recul des accidents du travail et maladies professionnelles.
- Les nouvelles pensions invalidité 1ère catégorie (délivrées à des invalides capables d'exercer une activité rémunérée) diminuent de 14 % en 2020 dans les 11 départements pour lesquels elles sont connues. A l'exception du Gers, où une augmentation de 63 % a été enregistrée, les autres territoires affichent soit une baisse, soit une stabilisation.
- Le nombre d'arrêts de travail supérieurs à 60 jours a pour sa part augmenté de 6 % entre 2019 et 2020 (sur les 6 départements renseignés), la hausse étant particulièrement importante en Lozère.

Indicateurs de l'état de santé des salariés en Occitanie

Source : Plan régional santé travail 3 Occitanie - Diagnostic régional santé travail - CPAM des départements de la région Occitanie

	Nouvelles rentes AT/MP avec IPP supérieure à 10 %		Nouvelles pensions invalidité 1ère catégorie		Arrêts de travail supérieurs à 60 jours	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Ariège	nd	nd	9	6	nd	nd
Aude	279	222	267	209	6 061	6 355
Aveyron	nd	nd	11	11	nd	nd
Gard	447	407	319	264	14 433	11 095
Haute-Garonne	366	169	nd	nd	19 129	23 131
Gers	64	47	128	209	nd	nd
Hérault	346	251	504	377	4 008	3 518
Lot	nd	nd	6	9	nc	nd
Lozère	27	45	35	28	1 285	4 013
Hautes-Pyrénées	119	106	135	103	nd	nd
Pyrénées-Orientales	107	76	19	21	7 284	6 999
Tarn	nd	nd	27	20	nd	nd
Tarn-et-Garonne	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Occitanie*	1 755	1 323	1 460	1 257	52 200	55 111

nd : non disponible

* Total hors département pour lesquels l'information n'est pas disponible.

Préparation et entrée dans la vie active

Élèves dans le 1er et le 2nd degré

Plusieurs dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap[1] :

- Scolarisation en milieu ordinaire :
  - Dans un établissement scolaire :
    - en dispositif individuel si l'enfant peut suivre le rythme de la classe ainsi que les modalité habituelles d'enseignement ;
    - en dispositif collectif au sein d'une Unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis)
  - Dans un Établissement d'enseignement général et professionnel adapté (Egpa), lesquels incluent les Sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) et les Établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea).

- Scolarisation en établissement spécialisé :
  - Dans une unité d'enseignement d'un établissement médico-social ou hospitalier : sous tutelle du ministère en charge de la santé, ils offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique, qui peut s'accompagner dans certains cas d'une insertion scolaire partielle.
  - A temps partagé entre un établissement scolaire et l'unité d'enseignement d'un établissement ou service socio-médical.

- [1] Sources : ministère de l'Éducation nationale, https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/scolarite/quels-sont-les-differents-parcours-de-scolarisation-de-lecole-maternelle-au-lycee.

Élèves dans le 1er et le 2nd degré

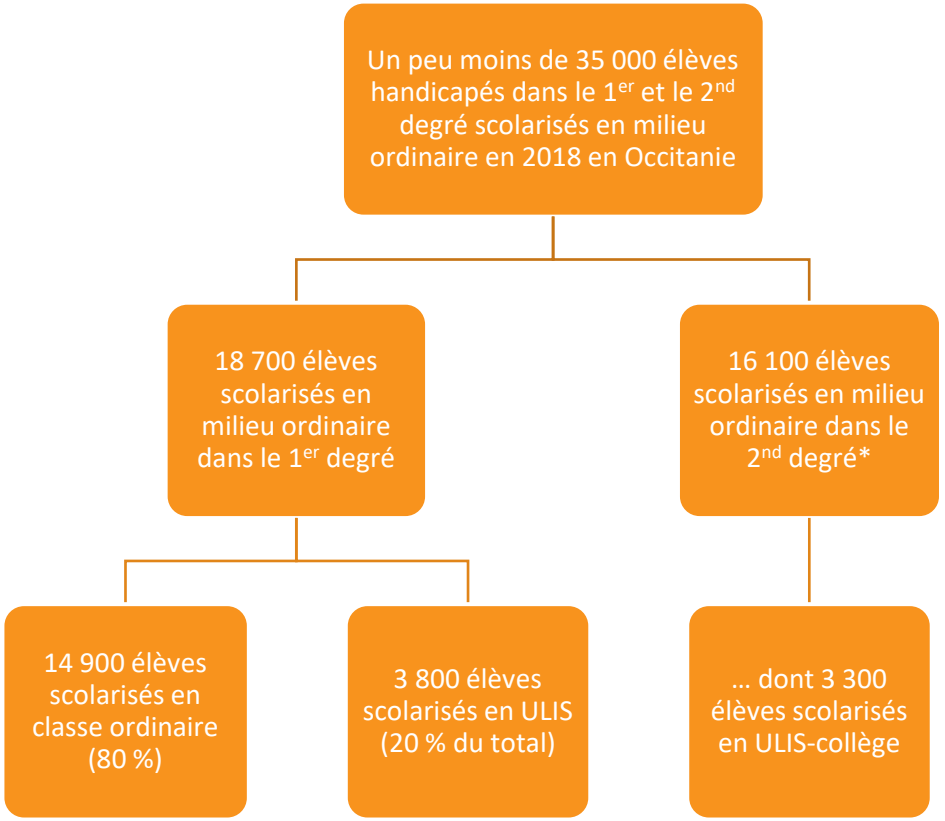

* La décomposition des effectifs en milieu ordinaire pour le 2nd degré n'est pas disponible.
Source : DEPP, Repères et références statistiques - traitement et estimations Carif-Oref Occitanie

Évolution du nombre d'élèves handicapés (hors établissements spécialisés) entre 2017 et 2018 :

- Dans le 1er degré : + 3,4 % (+ 2,4 % en France).
  - Dont + 3,3 % en classe ordinaire.
  - À titre de comparaison, l'ensemble des effectifs scolarisés (handicapés ou non) est resté stable sur la période en Occitanie (et en France).
- Dans le 2nd degré : + 15,3 % (+ 8,5 % en France).
  - À titre de comparaison, l'ensemble des effectifs est resté inchangé en Occitanie (ainsi qu'en France).

- Environ 5 900 élèves étaient scolarisés en établissement spécialisé dans le 1er et le 2nd degré en 2018 (stable par rapport à 2017).

Élèves dans le 1er et le 2nd degré

- À la rentrée 2018, la région comptait 40,5 élèves handicapés pour 1 000 dans le 1er et le 2nd degré (+ 2,6 points par rapport à 2017), record national, qu'ils soient en milieu ordinaire ou en établissement spécialisé. Ce résultat est nettement supérieur à la moyenne nationale (32,7).

- Cette progression, particulièrement forte dans le Gers (+ 5,7 points) et l'Aveyron (+ 5,2 points), se retrouve dans quasiment tous les départements de la région, à l'exception du Lot (- 2,5 points) et des Hautes-Pyrénées (- 1,9 point).

- Pour le 1er degré en milieu ordinaire, la région ressort également en première position, loin devant la moyenne française : 34,2 élèves pour 1 000 (+ 1,1 point par rapport à 2017) contre 27,5.

- Dans le 2nd degré, l'Occitanie se situe en 2ème position, derrière la Martinique : 35 élèves pour 1 000 (+ 4,5 points par rapport à 2017) contre 35,1. En regard, la moyenne ressort à 27 pour la France.

Proportion d'élèves handicapés en 2018 pour 1 000 élèves parmi…

	...les élèves de 1er ou 2nd degré en milieu scolaire ordinaire ou en établissement sanitaire ou médico-social	...les élèves de 1er degré en milieu scolaire ordinaire	...les élèves de 2nd degré en milieu scolaire ordinaire
Ariège	49,2	39,1	41,6
Aude	38,6	34,3	32,7
Aveyron	41,5	36,2	31,6
Gard	38,0	35,8	30,6
Haute-Garonne	41,7	34,1	38,3
Gers	42,9	29,8	34,8
Hérault	41,4	35,3	38,1
Lot	45,3	43,4	33,4
Lozère	49,2	36,2	41,9
Hautes-Pyrénées	37,5	27,0	25,0
Pyrénées-Orientales	34,7	30,5	27,7
Tarn	38,7	31,7	34,0
Tarn-et-Garonne	41,8	33,5	41,4
Occitanie	**40,5**	**34,2**	**35,0**
France entière	**32,7**	**27,5**	**27,0**

Source : Ministère Éducation nationale, DEPP, Enquêtes n°3, n°12 et n°32 – traitement Carif-Oref Occitanie

Alternance

- Tous publics confondus, entre juin 2020 et mai 2021, plus de 49 000 entrées en apprentissage ont été enregistrées en Occitanie* (+ 59 % sur un an, multiplié par plus de deux par rapport à 2018-2019).

- Le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage concernant les personnes handicapées s'est élevé à 994 en 2020 (soit une multiplication par deux par rapport à 2019).
  - Ils représentent 2 % de l'ensemble des nouveaux apprentis (contre 1,4 % au niveau national), proportion stable ces dernières années. Le ratio s'inscrit entre 1,7 % dans le Gard et 6 % en Lozère.

Répartition des entrées en apprentissage en 2020-2021

Source : DREETS, POP septembre 2021

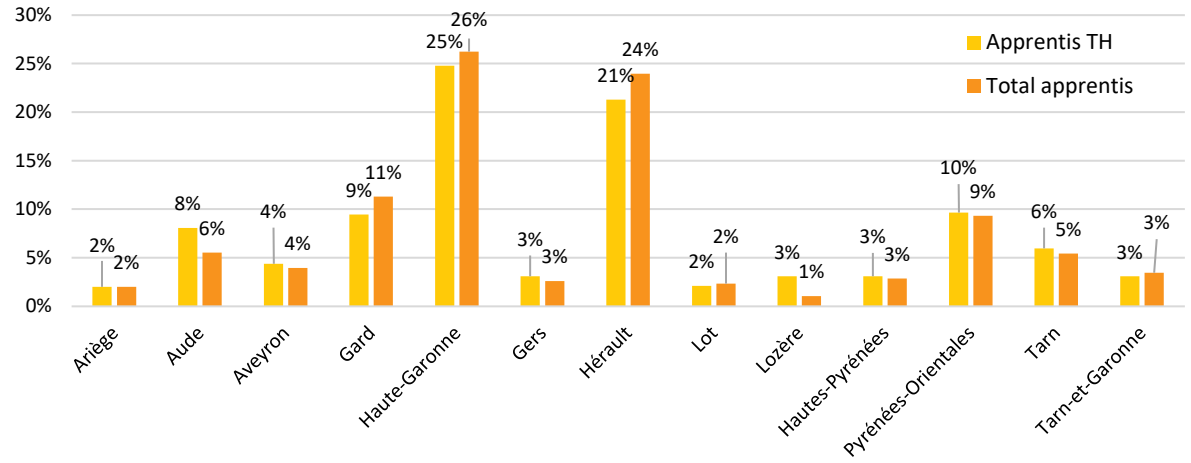

Caractéristiques des nouveaux apprentis en 2020

Source : DREETS, POP septembre et décembre 2021

Apprentis en situation de handicap	Ensemble des apprentis
28 % de femmes	33 % de femmes
30 % ont 26 ans et plus	7 % ont 26 ans et plus**
71 % obtiennent un diplôme de niveau inférieur au Bac	44 % obtiennent un diplôme de niveau inférieur au Bac

- Parmi les nouveaux apprentis handicapés, la proportion de femmes est plus faible que dans l'ensemble. Ils sont également plus âgés et suivent une formation de niveau moins élevé.
- En 2020, la Haute-Garonne (25 %) et l'Hérault (21 %) concentrent la majorité des nouveaux contrats d'apprentissage. Globalement, la répartition départementale des entrées en contrats d'apprentissage de personnes handicapées est proche de celle pour l'ensemble des apprentis.

* Ces données, issues d'une extraction de la source POP effectuée par la DREETS, portent sur le nombre de nouveaux contrats enregistrés à l'adresse de l'employeur.
** Donnée pour l'année civile 2020.

Alternance

- En 2020, l'Agefiph a versé aux employeurs privés 351 aides à l'embauche* d'un apprenti en situation de handicap (+ 61 % par rapport à 2019), dépassant ainsi le niveau de 2018 (à 309). Au niveau national, le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage aidés financièrement par l'Agefiph a progressé de 5 %.
- Cette hausse s'est poursuivie en 2021, avec 461 aides versées (+ 34 % sur un an).
  - Les Cap emploi ont contribué à la conclusion de 317 contrats d'apprentissage en 2021 (dont 292 dans le privé et 25 dans le public), en repli de 11 % après deux années de progression.

- Concernant les contrats de professionnalisation, 95 ont été conclus en 2020 grâce à l'aide financière de l'Agefiph, résultat en baisse pour la deuxième année consécutive (- 37 % après - 38 % en 2018). L'évolution nationale est similaire, avec une diminution de 37 % entre 2019 et 2020.
- En 2021, le recul se poursuit, avec 82 aides versées. Ce résultat est en ligne avec celui observé pour l'ensemble des publics : le recours au contrat de professionnalisation diminue fortement, au bénéfice notamment des contrats d'apprentissage.
  - Les Cap emploi ont contribué à la conclusion de 96 contrats de professionnalisation en 2020, résultat en diminution de 49 % sur un an. La tendance s'inscrit ainsi sur une contraction marquée depuis plusieurs années (- 36 % en 2019), résultat qui se confirme en 2021 avec 58 contrats.

Aides versées aux employeurs privés par l'Agefiph pour la conclusion d'un contrat d'apprentissage en 2020 :
- La Haute-Garonne et l'Hérault en concentrent respectivement 19 et 15 % chacun.
- 28 % concernent des femmes
- 27 % concernent les moins de 18 ans
- 60 % sont versées à des employeurs de moins de 10 salariés (25 % à ceux de 25 salariés ou plus)
- 63 % sont versées à des employeurs du secteur tertiaire
- Les caractéristiques des personnes et des entreprises sont proches de celles observées au national

Aides versées aux employeurs privés par l'Agefiph pour la conclusion d'un contrat de professionnalisation en 2020 :
- La Haute-Garonne et l'Hérault en concentrent 42 %
- 57 % concernent des femmes (50 % en France)
- 33 % concernent les 45 ans et plus (38 % en France)
- 45 % sont versées à des employeurs de 20 salariés et plus (contre 54 % en France)
- 79 % sont versées à des employeurs du secteur tertiaire (85 % en France)

*Les entreprises sous accord exonératoire ne sont pas éligibles aux aides à l'alternance de l'Agefiph tant qu'elles n'ont pas atteint le taux d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés.

Note : Les résultats pour 2021 présentés ici portent sur des données provisoires.

Recherche d’emploi, développement des compétences et retour à l’emploi

Établissements assujettis

À partir du 1er janvier 2020 (et donc de la déclaration effectuée en 2021), les règles de déclaration, de calcul, etc. ont été modifiées[1].

- L'entreprise remplace désormais l'établissement (autonome dans la gestion de ses effectifs) comme unité d'assujettissement.
    - Concrètement, cela signifie que l'obligation d'emploi s'applique désormais au niveau de l'ensemble des établissements d'une entreprise et non plus pour chaque établissement pris individuellement.
- La déclaration d'emploi de travailleurs handicapés est obligatoire pour l'ensemble des employeurs, y compris ceux de moins de 20 salariés.
    - Seuls les employeurs de 20 salariés et plus sont toujours assujettis à l'obligation d'emploi de 6 %.
- La non-atteinte de l'objectif d'emploi de 6 % entraîne le versement d'une contribution financière (aux URSSAF et aux caisses de MSA pour le secteur privé ; au FIPHFP pour le secteur public[2]).
- Les travailleurs handicapés, quel que soit le contrat de travail, sont comptés comme bénéficiaires de l'obligation d'emploi.
- Le recours à la sous-traitance (entreprises adaptées, ESAT, etc.) ne permet plus de remplir l'obligation d'emploi. Ces dépenses entraînent désormais une diminution de la contribution financière.
- Les dépenses permettant l'insertion ou le maintien d'un travailleur handicapé dans la vie professionnelle restent en partie déductibles de la contribution financière.
- Des accords agréés limités à trois ans, renouvelables une fois, permettent toujours de s'acquitter de l'obligation d'emploi (au niveau de l'entreprise, du groupe ou de la branche professionnelle).
- Les minorations de contribution sont supprimées. Un mécanisme de survalorisation des bénéficiaires de 50 ans et plus est mis en place (coefficient de 1,5).
- Les Emplois exigeant des conditions d'aptitude particulière (ECAP) permettent toujours une déduction à la contribution.

[1] Voir https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/emploi-et-handicap/article/obligation-d-emploi-des-travailleurs-handicapes-ce-qui-change-en-2020
[2] Voir https://www.demarches.interieur.gouv.fr/

Établissements assujettis – secteur privé*

Modalités de réponse à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés dans le secteur privé en 2019

Source : Agefiph - traitement Carif-Oref Occitanie

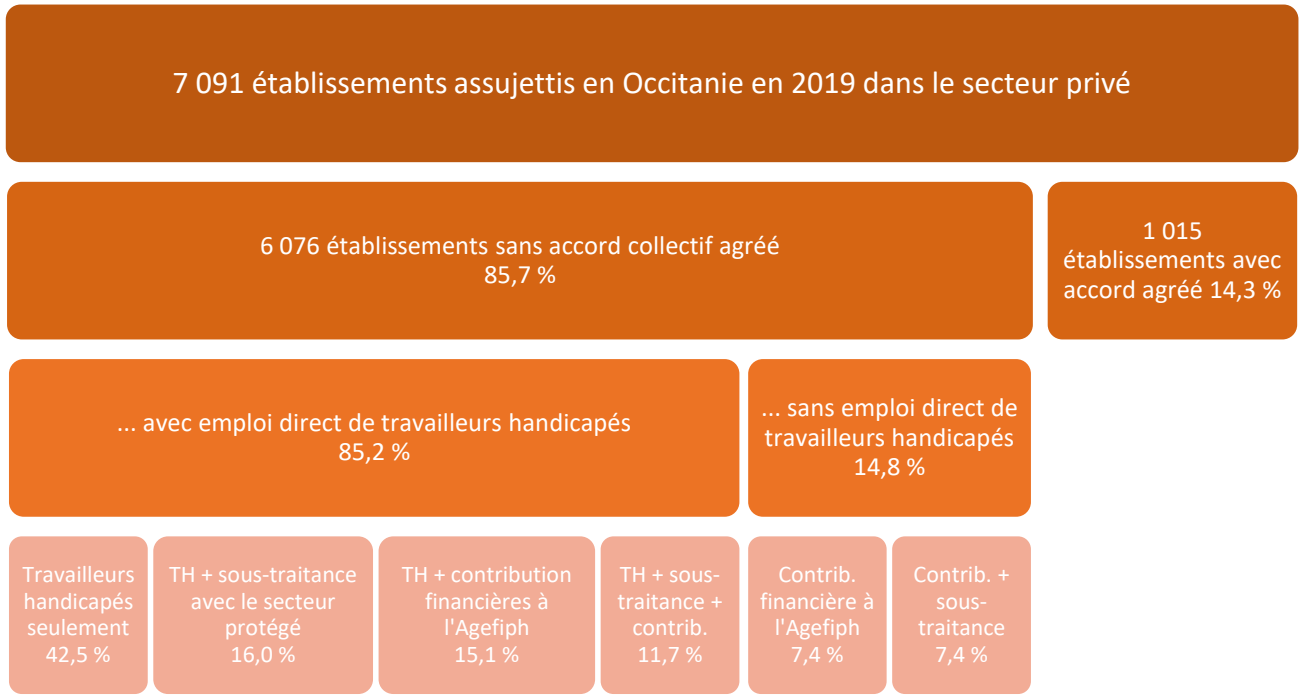

Dans le secteur privé en Occitanie en 2019 :

- En 2019, 7 091 établissements du secteur privé étaient assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés en Occitanie (+ 3,2 % sur un an).
- 1 015 établissements étaient couverts par un accord collectif agréé dans la région (soit 14 % du total).
- Hors établissements sous accord, 86 % des structures employaient directement des travailleurs handicapés, ratio stable ces dernières années. Environ 43 % se limitaient à cette action en 2019, tandis que 16 % utilisaient également l'emploi indirect (sous-traitance avec le secteur protégé), 15 % versaient une contribution à l'Agefiph et 12 % combinaient les trois.
- Sur les 15 % n'utilisant pas l'emploi direct, 7,4 % répondaient uniquement par le versement d'une contribution à l'Agefiph et 7,4 % cumulaient contribution et sous-traitance.

* En raison de l'absence de nouvelles données au moment de la réalisation de ce document, cette page n'a pas pu être actualisée.

Établissements assujettis – secteur public

Dans le secteur public en 2020 :

- 1 161 établissements étaient assujettis fin 2020 (hors employeurs nationaux), résultat quasiment inchangé depuis 2016 au moins.
- 96 % des établissements assujettis employaient directement au moins un travailleur handicapé (+ 1 point par rapport à fin 2018).
  - Parmi eux, 76 % répondaient à l'obligation d'emploi uniquement avec l'emploi direct.
    - Depuis le 1er janvier 2020, les dépenses ouvrant droit à réduction d'unités manquantes (sous-traitance, dépenses liées à l'insertion professionnelle des personnes handicapées, etc.) n'ont plus d'impact sur le taux d'emploi. Elles permettent seulement de diminuer la contribution financière.
- 23 % étaient soumis à une contribution financière (stable sur deux ans).
- 3,7 % n'employaient aucun travailleur handicapé.
- Parmi les 180 établissements non assujettis (comptant moins de 20 salariés), 2,8 % employaient au moins un travailleur handicapé.

Modalités de réponse à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés dans le secteur public au 31/12/2020

(Source : FIPHFP - traitement Carif-Oref Occitanie)

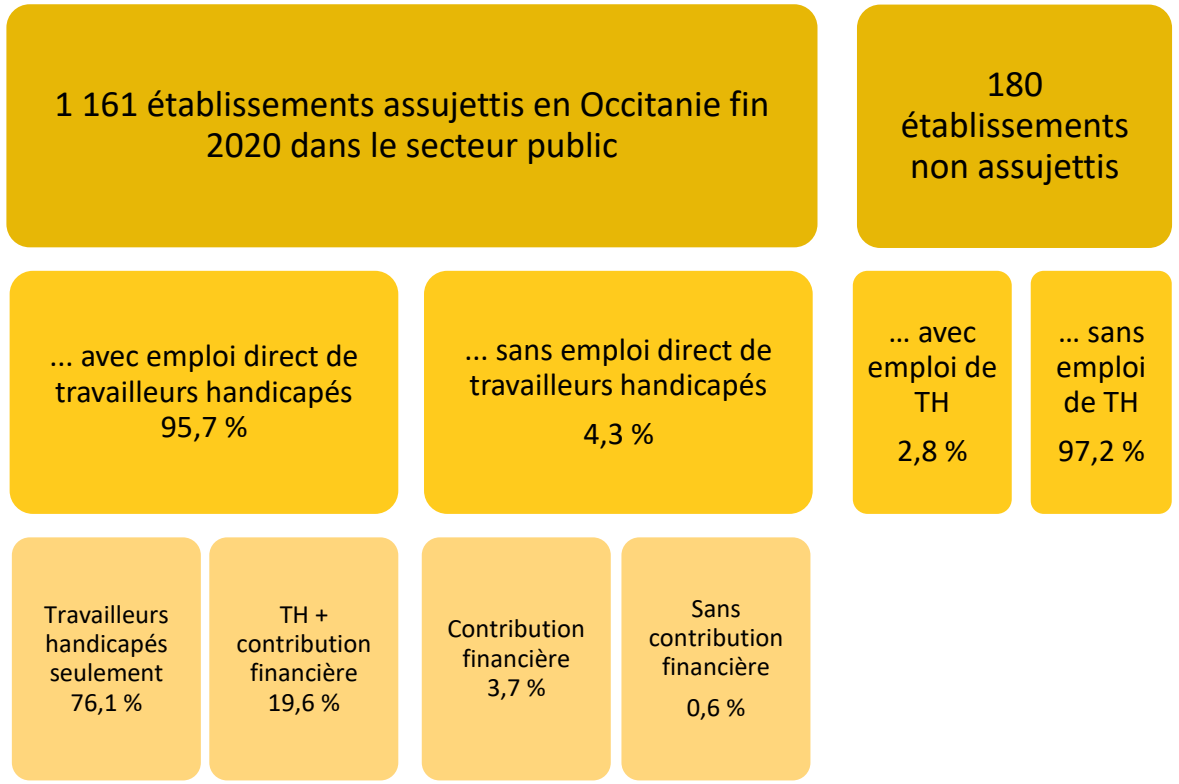

Établissements assujettis

	Secteur public 2020		Secteur privé 2019	
Département	Taux d'entreprises ayant recours à l'emploi direct	Taux d'entreprises atteignant les 6 %	Taux d'entreprises hors accord ayant recours à l'emploi direct…	… et atteignant les 6 %
Ariège	91%	56%	90%	71%
Aude	93%	60%	89%	65%
Aveyron	87%	39%	85%	64%
Gard	98%	55%	85%	65%
Haute-Garonne	94%	56%	83%	52%
Gers	95%	60%	93%	70%
Hérault	100%	64%	82%	58%
Lot	97%	58%	90%	74%
Lozère	90%	42%	84%	66%
Hautes-Pyrénées	100%	53%	90%	71%
Pyrénées-Orientales	95%	59%	85%	63%
Tarn	99%	68%	90%	74%
Tarn-et-Garonne	98%	75%	90%	65%
Occitanie	95%	58%	85%	61%

Sources : FIPHFP, Agefiph, traitement Carif-Oref Occitanie

Dans le secteur public fin 2020 :

- La quasi-totalité des établissements assujettis recourent à l'emploi direct de travailleurs handicapés (+ 1 point par rapport à 2018).
  - La proportion progresse dans la majorité des départements (notamment le Lot, + 7 points) ; elle diminue en Lozère (- 7 points) et en Haute-Garonne (- 2 points).
- 58 % des établissements atteignent le seuil des 6 % de travailleurs handicapés dans leurs effectifs (+ 7 points par rapport à 2018).
  - La proportion la plus élevée est enregistrée dans le Tarn-et-Garonne (75 %, + 14 points) et la plus faible dans l'Aveyron (39 %, + 12 points).

Dans le secteur privé en 2019 (données 2020 indisponibles à date) :

- 85 % des établissements assujettis hors accord font appel à l'emploi direct.
  - La proportion s'inscrit entre 82 % dans l'Hérault et 93 % dans le Gers.
- 61 % des établissements assujettis hors accord atteignent le seuil des 6 % de travailleurs handicapés.
  - Le ratio s'établit entre 52 % en Haute-Garonne et 74 % dans le Tarn et le Lot.

Note : Les comparaisons de taux d'emploi entre départements sont à prendre avec précaution, puisqu'elles se heurtent à la diversité du tissu productif ainsi qu'à la méthode de calcul de ce taux. Ainsi, les départements concentrant une proportion plus importante de petits établissements (pour lesquels l'atteinte du taux de 6 % est facilitée) affichent généralement de meilleurs résultats.

Bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans le secteur privé*

En 2019, plus de 34 000 bénéficiaires de l'obligation d'emploi étaient employés en Occitanie (+ 0,7 % sur un an) selon une première estimation réalisée par l'Agefiph, soit :

- 24 770 équivalents temps plein (+ 0,6 %).

- Les caractéristiques des bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans les établissements assujettis en Occitanie sont proches de celles observées au niveau national.

- En comparaison avec l'ensemble des salariés, des écarts plus ou moins importants apparaissent :
  - Les bénéficiaires de l'OETH sont plus âgés, mais ont une ancienneté quasiment équivalente ;
  - Ils occupent plus fréquemment des postes à qualification moins élevée ;
  - Ils sont plus souvent à temps partiel.

* En raison de l'absence de nouvelles données au moment de la réalisation de ce document, cette page n'a pas pu être actualisée.

Caractéristiques des bénéficiaires en Occitanie en 2019

Sources : Agefiph, Direccte, Dares, Insee (DADS 2015)

Bénéficiaires de l'OETH dans les établissements	Salariés des établissements de 20 salariés et plus*
➢ 47 % de femmes	➢ 45 % de femmes
➢ 52 % de 50 ans ou plus ➢ 49 % d'au moins 10 ans d'ancienneté	➢ 26 % de 50 ans ou plus
➢ 37 % d'employés** ➢ 35 % d'ouvriers**	➢ 34 % d'employés ➢ 28 % d'ouvriers
➢ 88 % de CDI ➢ 31 % de temps partiel	➢ 87 % de CDI ➢ 21 % de temps partiel

* Année 2015
** Année 2017

Bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans le secteur privé*

Taux d'emploi direct en ETP selon le secteur d'activité en Occitanie (en %)

Secteur d'activité	2018	2019
Agriculture, sylviculture et pêche	3,6%	3,1%
Industries extractives	5,3%	5,3%
Industrie manufacturière	4,1%	4,2%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	3,8%	3,3%
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	4,1%	4,1%
Construction	3,3%	3,4%
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	3,9%	3,8%
Transports et entreposage	3,9%	4,1%
Hébergement et restauration	2,8%	2,9%
Information et communication	2,4%	2,2%
Activités financières et d'assurance	3,2%	3,2%
Activités immobilières	4,3%	3,8%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2,5%	2,6%
Activités de services administratifs et de soutien	4,4%	3,9%
Administration publique	4,8%	5,3%
Enseignement	5,0%	5,1%
Santé humaine et action sociale	4,9%	5,0%
Arts, spectacles et activités récréatives	2,8%	3,0%
Autres activités de services	5,4%	5,8%
Total	**3,9%**	**3,9%**

Source : Agefiph

- Selon des résultats de 2019 fournis par l'Agefiph, le taux d'emploi en ETP en Occitanie s'élève à 3,9 % (stable sur un an). Ce résultat est en timide progression ces dernières années. La tendance est similaire en France, avec un taux d'emploi à 3,5 %.

- Par secteur d'activité, les situations sont disparates. Ainsi, le taux d'emploi atteint 2,2 % dans l'information et communication, tandis qu'il pointe à 5,3 % dans l'administration publique (hors fonction publique) et à 5,8 % dans les « autres activités de services ». Ces différences s'expliquent notamment par les caractéristiques propres à chaque secteur (contraintes physiques, niveau de qualification plus ou moins élevé, etc.).

- Ces écarts sont également mesuré au niveau national, écartant l'idée d'une spécificité régionale.

* En raison de l'absence de nouvelles données au moment de la réalisation de ce document, cette page n'a pas pu être actualisée.

Bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans le secteur privé*

- En 2019, le nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi est concentré pour plus d'un tiers en Haute-Garonne, l'Hérault en regroupant pour sa part 18 %. Dans les autres départements, il s'inscrit entre 469 (Lozère) et 3 177 (Gard).

- La taux d'emploi direct apparaît très hétérogène selon les départements :
  - Il est relativement faible près des grandes métropoles (3,5 % en Haute-Garonne et 3,7 % dans l'Hérault).
  - A l'inverse, il ressort à 5,4 % en Lozère et à 5 % dans le Gers.
  - Ces disparités tiennent en grande partie à la structure du tissu productif propre à chaque territoire. Ainsi, dans le Gers ou la Lozère, des établissements de plus petite taille, donc moins souvent assujettis, atteignent relativement plus facilement un taux d'emploi élevé (et inversement pour la Haute-Garonne et l'Hérault).

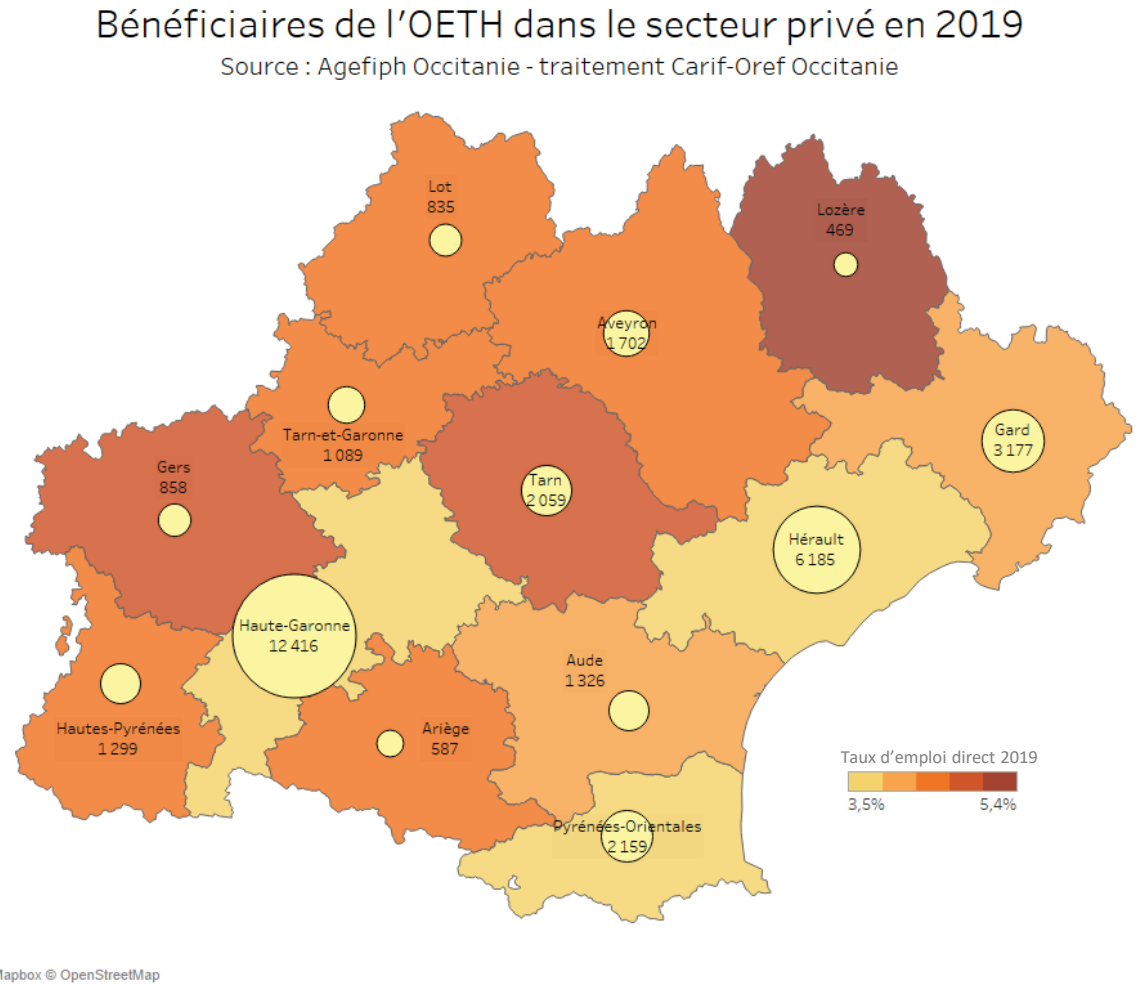

* En raison de l'absence de nouvelles données au moment de la réalisation de ce document, cette page n'a pas pu être actualisée.

Bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans le secteur public*

- En 2019, 17 444 bénéficiaires de l'obligation d'emploi travaillaient dans le secteur public[1] (+ 0,7 % sur un an) :
  - 1 103 dans la fonction publique d'état, hors état employeur (FPE) : + 1,8 %
  - 5 033 dans la fonction publique hospitalière (FPH) : - 0,9 %
  - 11 314 dans la fonction publique territoriale (FPT) : + 1,3 %
- Au total, 36 % des bénéficiaires employés dans les trois fonctions publiques en Occitanie ont plus de 55 ans :
  - 32 % dans la FPH
  - 33 % dans la FPE
  - 37 % dans la FPT
- A titre de comparaison, la moyenne pour la France ressort à un peu moins de 31 %.
- La proportion des plus de 55 ans est particulièrement importante dans le Tarn et le Lot (39 et 40 %), tandis qu'elle n'atteint que 31 % dans le Gard.

- 72 % des bénéficiaires sont titulaires de catégorie C :
  - Le ratio atteint 79 % dans la FPT, 63 % dans la FPH et 32 % dans la FPE

[1] Seuls les effectifs des établissements déclarant en Occitanie sont ici comptabilisés. En effet, pour la fonction publique d'État, une grande partie des bénéficiaires sont déclarés au niveau de leur ministère de rattachement, donc au niveau national.

* En raison de l'absence de nouvelles données au moment de la réalisation de ce document, cette page n'a pas pu être actualisée.

Caractéristiques des bénéficiaires en Occitanie en 2019 dans la fonction publique

Source : FIPHFP

65 %

Femme

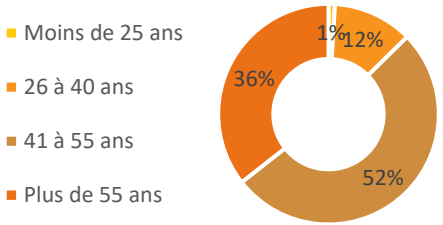

Âge

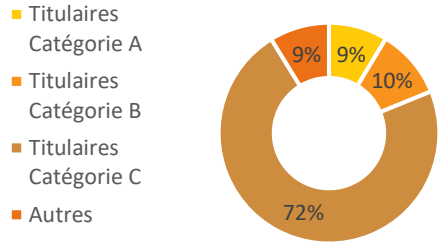

Catégorie

Bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans le secteur public

- Le nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans la fonction publique diminue légèrement en 2020 (- 1,1 %), ressortant à 17 259 contre 17 444 en 2019.
  - Sept départements enregistrent un repli, notamment l'Ariège (- 12,9 %), la Haute-Garonne (- 5,6 %) et le Tarn-et-Garonne (- 4,8 %) ; le nombre de bénéficiaires augmente dans six autres, parmi lesquels les Hautes-Pyrénées (+ 7,9 %), le Gard (+ 6,6 %) et le Gers affichent les plus fortes progressions.

- Environ 29 % des bénéficiaires sont concentrés en Haute-Garonne, l'Hérault occupant la deuxième place avec 19 % du total.

- Le taux d'emploi direct s'inscrit à 6,5 % en Occitanie (- 0,2 point par rapport à 2019) :
  - 4,8 % dans la fonction publique d'Etat (+ 0,3 point)
  - 6,1 % dans l'hospitalière (- 0,3 point)
  - 7 % dans la territoriale (- 0,1 point)
  - Le ratio s'établit entre 5 % dans l'Aveyron (+ 0,1 point) et 7,2 % en Lozère (- 0,4 point).
- A titre de comparaison, le taux d'emploi direct ressortait en 2019 à 6,7 % en Occitanie, contre 5,6 % au national.

Bénéficiaire de l'OETH dans le secteur public en 2020
Source : FIPHFP, traitement Carif-Oref Occitanie

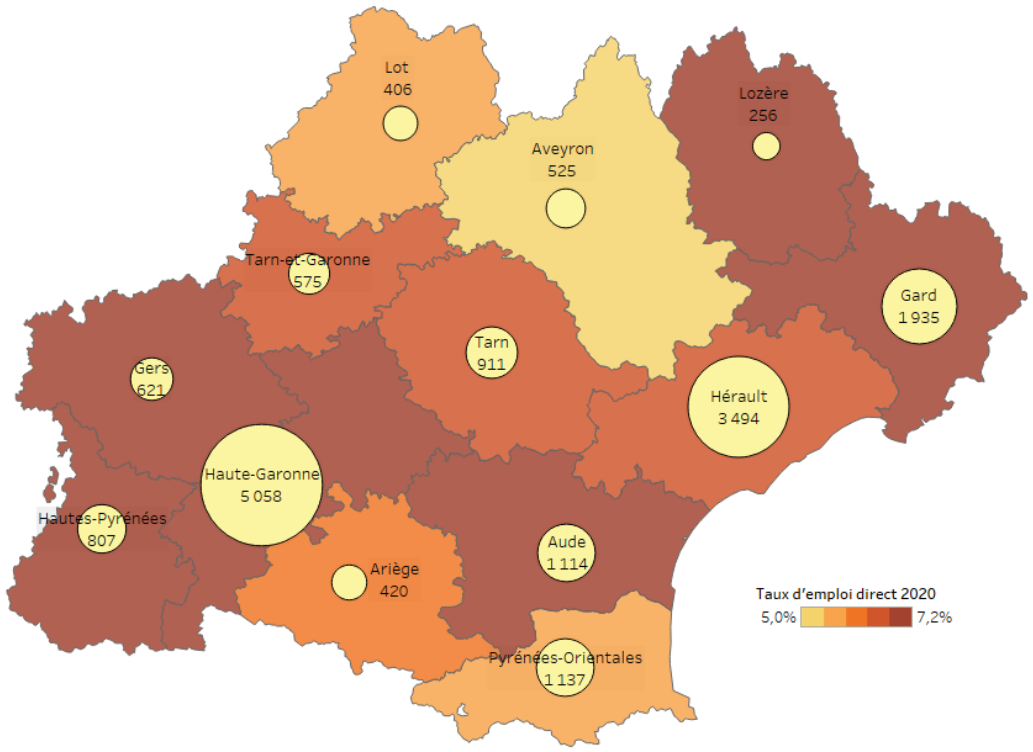

© 2021 Mapbox © OpenStreetMap

Entreprises adaptées et ESAT

Les entreprises adaptées :

Au 1er janvier 2019, une entreprise adaptée est une entreprise du milieu ordinaire, soumise aux dispositions du code du Travail, qui a la spécificité d'employer au moins 55 % de travailleurs handicapés. L'entreprise adaptée permet à ses salariés d'exercer une activité professionnelle dans un environnement adapté à leurs possibilités afin qu'ils obtiennent ou conservent un emploi. Les entreprises adaptées bénéficient d'aides financières de l'Etat visant à compenser les conséquences du handicap et à soutenir les actions engagées liées à l'emploi des travailleurs handicapés dans les conditions du contrat d'objectifs et de moyens signé avec l'Etat. La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a sensiblement modifié le cadre dans lequel évoluent les entreprises adaptées.

Les ESAT :

Les Établissements ou services d'aide par le travail (ESAT) sont des établissements médico-sociaux qui relèvent, pour l'essentiel, des dispositions figurant dans le code de l'action sociale et des familles. Ils accueillent des personnes handicapées dont la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) a constaté que les capacités de travail ne leur permettent, momentanément ou durablement, à temps plein ou à temps partiel, ni de travailler dans une entreprise ordinaire ou dans une entreprise adaptée ou pour le compte d'un Centre de distribution de travail à domicile (CDTD), ni d'exercer une activité professionnelle indépendante. Ils leur offrent des possibilités d'activités diverses à caractère professionnel, ainsi qu'un soutien médico-social et éducatif, en vue de favoriser leur épanouissement personnel et social. Les ESAT relèvent du milieu « protégé », par opposition au milieu « ordinaire » de travail. La création des ESAT est autorisée par arrêté du DG ARS, qui fixe le nombre de places. Ils peuvent être publics ou privés.

Entreprises adaptées

- Fin 2020, 83 entreprises adaptées sont implantées en Occitanie
  - Bien que réparties dans tous les départements du territoire, elles sont particulièrement présentes à proximité des métropoles toulousaine et montpelliéraine.
  - Les secteurs représentés sont essentiellement les services administratifs et de soutien (travaux paysagers, conditionnement-logistique, etc.) et l'industrie.
  - 85 % des entreprises adaptées emploient moins de 50 salariés.
    - Les structures de moins de 10 salariés sont surreprésentées dans le Gard, le Gers et les Pyrénées-Orientales ; celles de plus de 50 salariés sont relativement plus nombreuses en Haute-Garonne et dans le Lot.

- Près de 1 800 travailleurs handicapés en équivalent temps plein sont employés sous aide au poste en 2020 dans les entreprises adaptées.
  - Environ 31 % sont des femmes, proportion qui s'inscrit entre 7 % dans le Gers et 42 % dans le Tarn-et-Garonne.
  - Les 50 ans et plus sont majoritaires dans ces structures (52 % des salariés), leur poids étant particulièrement élevé dans les Hautes-Pyrénées (64 %), l'Aude (63 %) et le Lot (62 %) ; à l'inverse, ils sont moins représentés dans le Gers (48 %), l'Hérault (46 %) et les Pyrénées-Orientales (38 %).
  - Les femmes sont en moyenne plus âgées que les hommes (53 % ont 50 ans ou plus, contre 51 %), situation qui se retrouve dans neuf départements sur treize.

Entreprises adaptées et effectifs sous aide au poste en Equivalent temps plein (ETP) par département en 2020

Source : Dreets - traitement Carif-Oref Occitanie

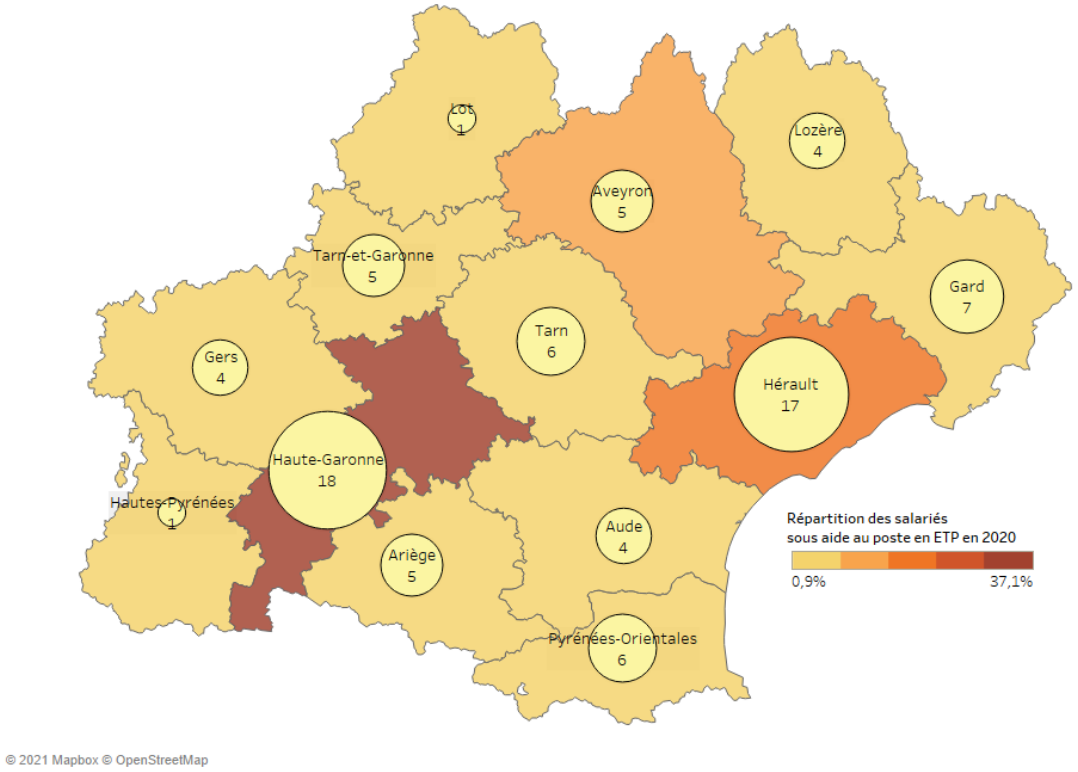

Établissements et services d'aide par le travail (ESAT)

- Fin 2019, 118 ESAT sont présents en Occitanie, nombre stable depuis plusieurs années.
  - La majorité des ESAT sont situés dans quatre départements : Haute-Garonne, Hérault, Gard et Aude.
- Le nombre de places autorisées s'inscrit à 10 315, principalement présentent dans les départements mentionnés ci-dessus.

- Le taux d'équipement de la région (en nombre de places en ESAT pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans) - stable sur un an - est équivalent à la moyenne nationale fin 2019 (3,6 ‰).
  - La Lozère ressort comme le département le mieux équipé de France, avec un taux de 15,1 ‰.
  - Dans la région, les Hautes-Pyrénées (6,4 ‰) et l'Aude (5,6 ‰) ressortent également comme relativement bien équipés.
  - Du fait de leur forte population, les départements de la Haute-Garonne et de l'Hérault affichent les taux les plus faibles (respectivement 2,4 et 2,7 ‰), malgré un nombre de place plus important.

ESAT en Occitanie

Sources : ARS et Insee, estimations de population au 1er janvier 2020 – traitement Carif-Oref Occitanie

	Nombre d'ESAT au 31/12/2019	Nombre de places autorisées en ESAT au 31/12/2019	Taux d'équipement en places en ESAT (pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans) au 31/12/2019
Ariège	4	336	4,8
Aude	14	955	5,6
Aveyron	8	567	4,6
Gard	14	1 195	3,4
Haute-Garonne	18	1 803	2,4
Gers	5	376	4,4
Hérault	18	1 570	2,7
Lot	6	345	4,6
Lozère	5	531	15,1
Hautes-Pyrénées	4	662	6,4
Pyrénées-Orientales	9	729	3,4
Tarn	6	778	4,4
Tarn-et-Garonne	7	468	3,8
Occitanie	**118**	**10 315**	**3,6**
France			**3,6**

Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi

- Fin 2020, un peu moins de 53 000 demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi sont recensés en Occitanie (soit 8,8 % de l'ensemble des inscrits à Pôle emploi).

- Sur un an, le nombre de demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi en Occitanie est en repli de 3,4 % (- 3,8 % en France), retrouvant un point bas depuis 2016 au moins. Malgré la crise sanitaire, cette population semble afficher une résistance particulière, puisque dans le même temps l'ensemble des inscrits à Pôle emploi progressait de 5,2 % (+ 5,1 % en France).

- Ce recul concerne la majorité des départements, seuls trois d'entre eux affichant une augmentation (Hautes-Pyrénées, Lozère et Aude).

- Toutefois, ce repli paraît interrompu depuis début 2021, reflétant probablement un décalage de l'impact de la crise sanitaire. En effet, dans le même temps, le nombre total d'inscrits à Pôle emploi – qui avait bondi en 2020 – s'est nettement contracté sur les six premiers mois de l'année.

Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 31/12/2020 et évolution sur un an

Source : Pôle emploi - traitement Carif-Oref Occitanie

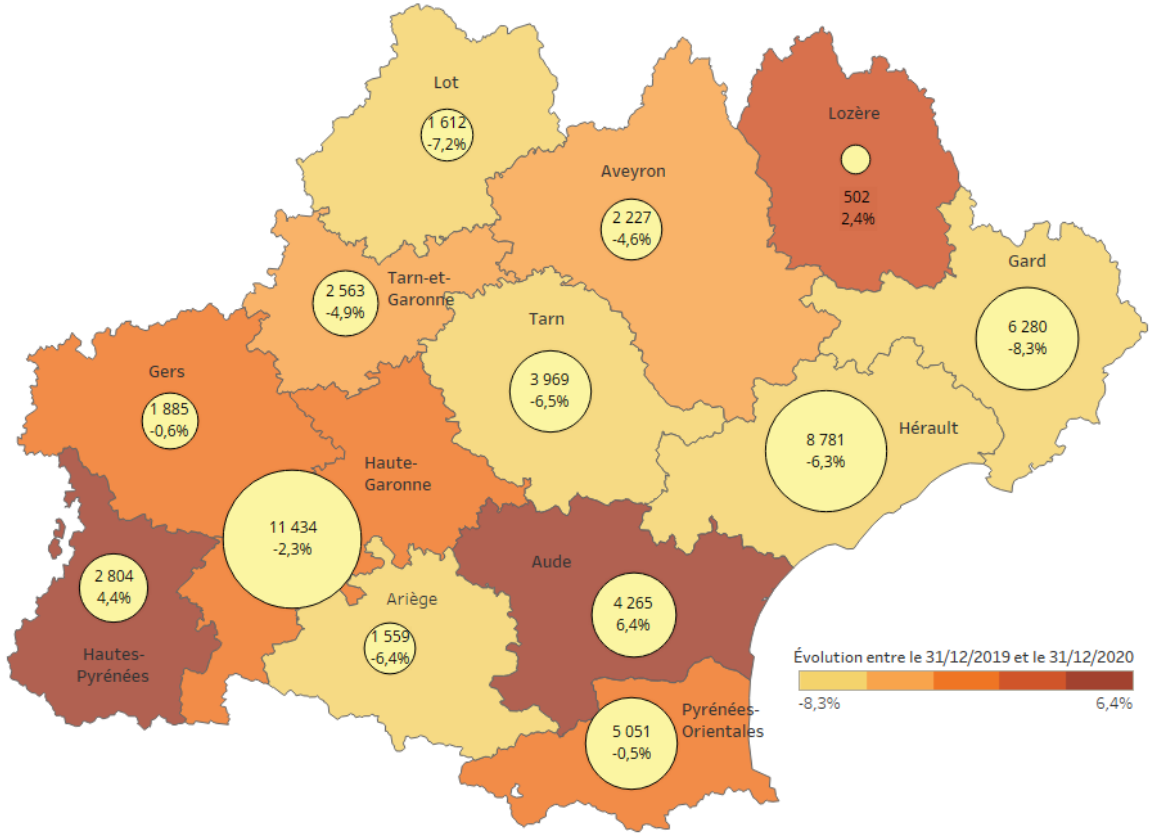

© 2021 Mapbox © OpenStreetMap

Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi

- La répartition départementale des demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi est proche de ce qui est observé pour l'ensemble des inscrits à Pôle emploi.

- L'Hérault fait toutefois figure d'exception, puisque qu'il regroupe 17 % des demandeurs d'emploi handicapés contre 23 % de l'ensemble.

Répartition des demandeurs d'emploi par département au 31/12/2020

Source : Pôle emploi - traitement Carif-Oref Occitanie

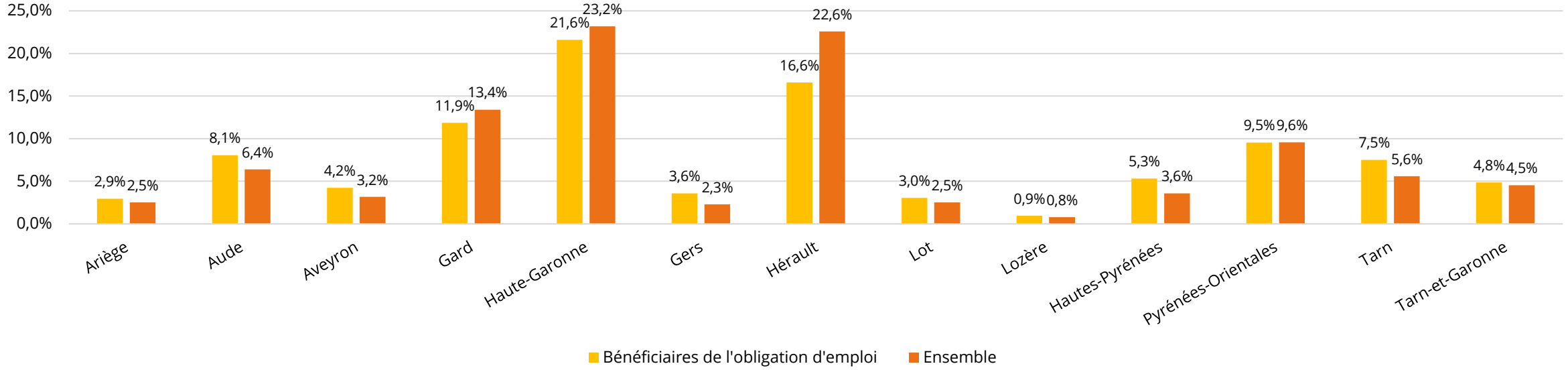

Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi

- Les caractéristiques des demandeurs d'emploi bénéficiaires se distinguent de façon plus ou moins importante de celles de l'ensemble des demandeurs d'emploi :
  - La moitié sont des femmes (stable sur un an).
  - Les plus de 50 ans sont surreprésentés (stable sur un an).
  - La proportion d'employés est plus importante (+ 1 point sur un an).
  - Le chômage de longue durée concerne une plus grande partie des inscrits (+ 4 points sur un an).
  - Le niveau de formation est inférieur au Bac pour 59 % des bénéficiaires inscrits (- 2 points sur un an).

Demandeurs d'emploi en Occitanie au 31/12/2020

Source : Pôle emploi - traitement Carif-Oref Occitanie

Bénéficiaires de l'OETH		Ensemble
50 % de femmes		52 % de femmes
51 % de plus de 50 ans		27 % de plus de 50 ans
73 % d'employés 16 % d'ouvriers		66 % d'employés 15 % d'ouvriers
63 % d'inscrits depuis plus d'un an		50 % d'inscrits depuis plus d'un an
59 % de niveau de formation < Bac		44 % de niveau de formation < Bac

Formation des demandeurs d'emploi bénéficiaires*

- En 2020, près de 11 100 entrées en formation de demandeurs d'emploi handicapés ont été enregistrées dans la région.
- Les formations dites de « droit commun » sont financées par le Conseil régional et Pôle emploi (avec un cofinancement de l'Agefiph si besoin dans le cadre de l'Aide Individuelle à la Formation) :
  - Pour le Conseil régional, on trouve notamment les programmes Déclic, Lectio, Ecoles de la 2ème chance, Qualif Pro, Projet Pro, etc.
  - Pour Pôle emploi, on trouve les dispositifs Aide individuelle à la formation (AIF), Action de formation conventionnée (AFC), Actions de formation préalable au recrutement (AFPR) et Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle (POEI).
- Les formations dites de « droit spécifiques » sont financées par l'Agefiph :
  - Ces formations peuvent être collectives ou individuelles
  - l'Agefiph a pour mission de favoriser l'accès aux formations de droit commun, elle intervient :
    - Majoritairement sur des formations à visée préparatoire pour des publics en phase de redynamisation dont le handicap nécessite une formation adaptée.
    - Uniquement en complément lorsque l'offre de droit commun est insuffisante ou ne répond pas aux besoins du bénéficiaire.
- Enfin, à partir de 2020 les demandeurs d'emploi peuvent mobiliser leur Compte personnel de formation (CPF) comme source de financement.

*Les sources de données pour cette partie provenant de systèmes d'information distincts, la compilation des statistiques est délicate, limitant de fait les possibilités d'analyse.

Entrées en formation de demandeurs d'emploi handicapés en 2020 par financeur

Sources : Agefiph, Conseil régional, Pôle emploi - traitement Carif-Oref Occitanie

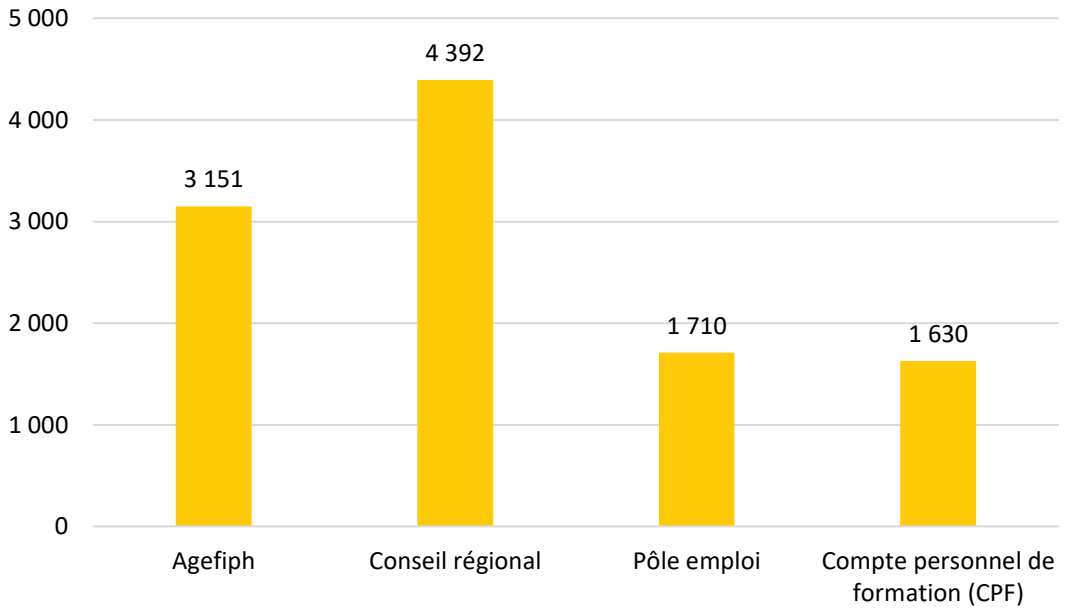

Recherche d'emploi, développement des compétences et retour à l'emploi

Formation des demandeurs d'emploi bénéficiaires financées intégralement par l'Agefiph

- Près de 3 200 entrées en formation de demandeurs d'emploi handicapés financées intégralement par l'Agefiph ont été enregistrées en 2020, en baisse de 48 % sur un an. Ce montant ne prend pas en compte les 273 entrées cofinancées par Agefiph au titre de l'AIF comptabilisées uniquement dans les financements de Pôle emploi pour éviter les doublons.
  - Ce résultat s'explique par un repli généralisé à l'ensemble des formations : mobilisation/préparation, pré-qualifiantes, qualifiantes et certifiantes.
  - La répartition reste inchangée, les formations en mobilisation/préparation demeurant très majoritaires (89 % en 2020).
  - Dans le même temps, la part des entrées en formation pré-qualifiantes et qualifiantes financées intégralement par l'Agefiph continue de chuter : elles ne représentent plus que 2 % du total (hormis les cofinancements de l'AIF).

- Au niveau départemental, le recul du nombre d'actions est observé sur tout le territoire de façon plus ou moins marquée.
  - Les plus fortes baisses sont enregistrées dans le Tarn-et-Garonne (- 57 %, à 133 actions) et les Pyrénées-Orientales (- 55 %, à 215 actions).
  - La Lozère (- 27 %, à 61 actions) et le Lot (- 31 %, à 156 actions) affichent pour leur part la plus forte résistance.
  - En termes de répartition par département, la Haute-Garonne concentre 22 % des actions de formation financées par l'Agefiph, comme en 2019, suivie par l'Hérault (14 %, - 1 point), le Gard et le Tarn (tous deux à 10 %, stables).

Entrées en formation de demandeurs d'emploi financées par l'Agefiph par objectif

Source : Agefiph - traitement Carif-Oref Occitanie

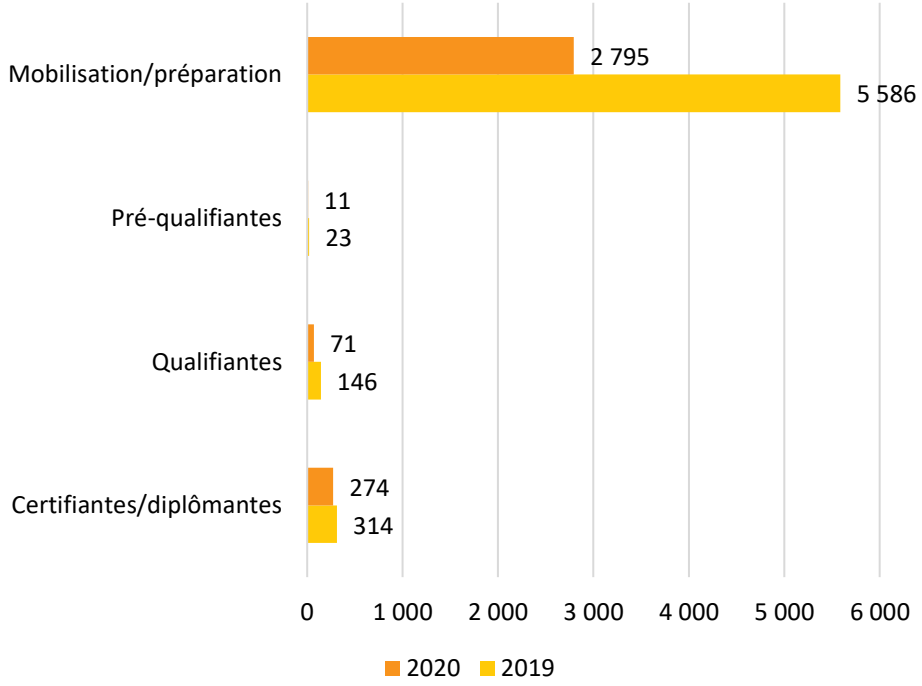

Formation des demandeurs d'emploi bénéficiaires financées par Pôle emploi

- Un peu plus de 1 700 entrées en formation de demandeurs d'emploi BOE (bénéficiaires de l'obligation d'emploi) ont été financées par Pôle emploi en 2020*, soit une baisse de 45 % sur un an (- 39 % pour les entrées pour l'ensemble des publics).
  - Des replis supérieurs à 50 % sont observées dans l'Aude, le Gers et le Tarn-et-Garonne.
  - L'Ariège (- 14 %), l'Aveyron (- 31 %) le Lot et les Hautes-Pyrénées (- 33 % chacun) affichent une certaine résistance.

- Au niveau régional :
  - Parmi les entrées en formation financées par Pôle emploi en 2020, 6,9 % concernent des demandeurs d'emploi BOE (- 0,7 point sur un an).
  - Les entrées en Aide individuelle à la formation (AIF) sont surreprésentées chez les BOE en 2020 (64 % du total contre 57 %), contrairement aux entrées en Actions de formation préalable au recrutement (AFPR) (respectivement 18 et 23 %).
  - 27 % des entrées ont concerné les 50 ans et plus parmi les BOE, contre 13 % pour l'ensemble des publics. La baisse observée sur ce ratio ces dernières années se poursuit (- 2 points en 2020).
  - La proportion de femmes chez les BOE entrés en formation en 2020 est de 50 %, résultat proche de celui observé pour l'ensemble.
  - 32 % des entrées en formation de BOE mènent à une certification (- 10 points sur un an), contre 20 % pour l'ensemble (+ 5 points).
  - 62 % fournissent une professionnalisation (- 10 points), ratio qui s'élève à 73 % pour l'ensemble (- 6 points).
  - 6 % des entrées de BOE portent sur une formation pré-qualifiante (stable sur un an), résultat proche de celui pour l'ensemble (8 %).

*A noter : l'Agefiph a cofinancé 273 entrées en formation avec Pôle emploi non notées dans les entrées Agefiph pour éviter les doubles comptages

Répartition des entrées 2020 par dispositif
Source : Pôle emploi - traitement Carif-Oref Occitanie

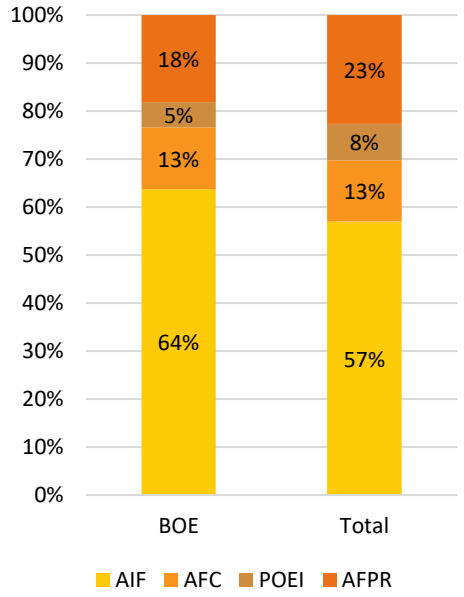

Répartition des entrées 2020 par tranche d'âge
Source : Pôle emploi - traitement Carif-Oref Occitanie

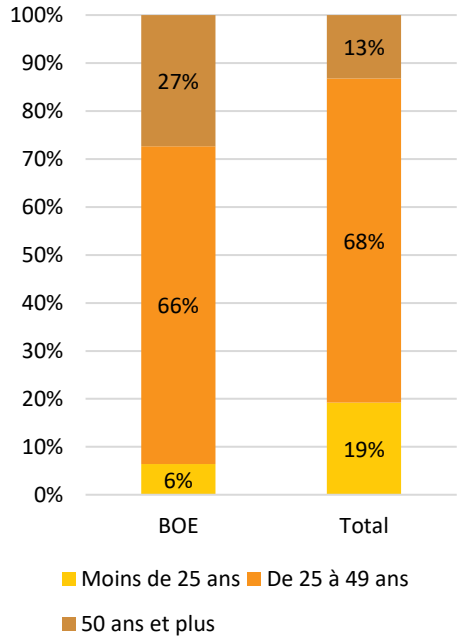

Recherche d'emploi, développement des compétences et retour à l'emploi

Formation des demandeurs d'emploi bénéficiaires financées par le Conseil régional

- Près de 4 400 entrées en formation de demandeurs d'emploi BOE ont été financées par la Région en 2020 (soit 12 % du total des entrées, - 2 points sur un an), en repli de 18 % par rapport à 2019 :
  - 2 100 formations pré-qualifiantes (programmes Projet pro, DECLIC, LECTIO, etc.), en baisse de 17 %.
  - 2 300 formations qualifiantes (programme Qualif pro), en recul de 19 %.
  - Alors que la répartition entre formations pré-qualifiantes et qualifiantes est relativement équilibrée pour les demandeurs d'emploi TH (48-52 %), elle l'est beaucoup moins pour l'ensemble des publics (32-68 %).

- 29 % des actions financées concernent les 50 ans et plus contre 13 % pour l'ensemble des publics.

- 1 entrée sur 2 concerne une femme parmi les demandeurs d'emploi TH, contre 48 % pour l'ensemble.

- Par département, la Haute-Garonne regroupe 25 % des entrées en formation de BOE (+ 4 points sur un an), suivie par l'Hérault (19 %, - 1 point) et le Gard (10 %, - 4 points).

- Le Tarn-et-Garonne, l'Ariège et la Haute-Garonne se distinguent par une proportion de formations qualifiantes à destination des BOE plus importante (respectivement 65 %, 64 % et 58 %). A l'inverse, dans le Tarn, le Lot et le Gers l'accent est plutôt mis sur les formations pré-qualifiantes (entre 54 et 55 %).

Entrées en formation financées par le Conseil régional par objectif et tranche d'âge

Source : Conseil régional - traitement Carif-Oref Occitanie

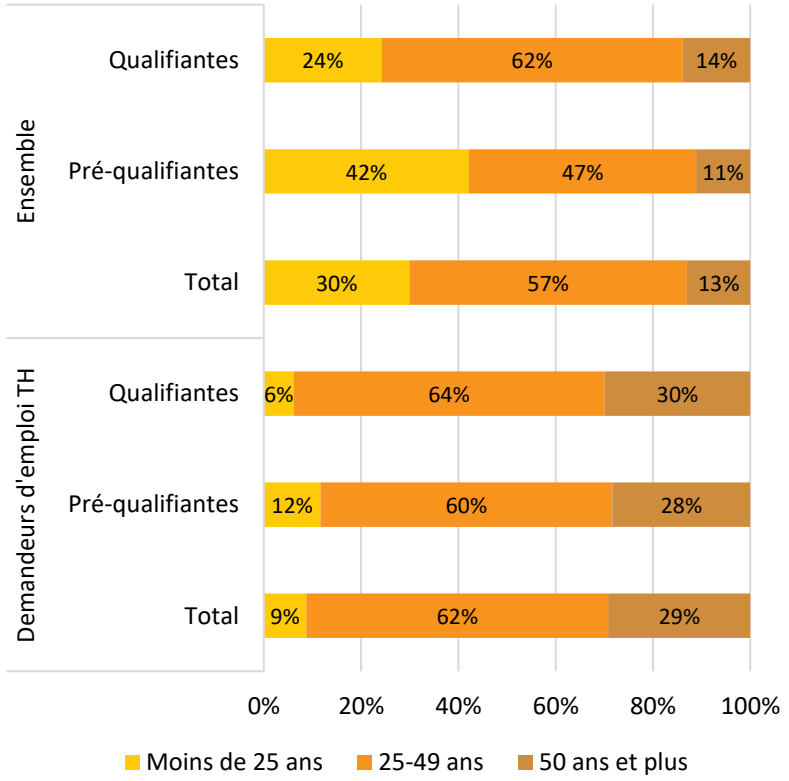

Formation des demandeurs d'emploi bénéficiaires financées par le CPF

- Le Compte personnel de formation (CPF) permet aux actifs du secteur privé de suivre une formation, en mobilisant les fonds qui leur sont attachés*. Le recours à ce financement s'est particulièrement développé à partir de 2020, ce qui peut constituer une explication aux baisses enregistrées dans les entrées en formation bénéficiant d'autres financements.

- En 2020, 1 630 entrées en formation de demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) ont été financées par ce dispositif sur un total de 29 240 (soit 5,6 %).
  - 63 % des entrées de BOE financées par le CPF ont concerné des hommes (contre 56 % pour l'ensemble des publics).
  - La part des 50 ans et plus parmi les entrées de BOE ressort à 37 %, nettement plus que pour l'ensemble des publics (16 %).
  - 40 % des entrées de BOE ont pour objectif une certification, proportion équivalente à celle enregistrée pour l'ensemble (42 %).
  - La répartition départementale des entrées en formation financées via le CPF paraît un peu plus homogène pour les BOE. En effet, 25 % se concentrent en Haute-Garonne, 20 % dans l'Hérault et 12 % dans le Gard. Tous publics confondus, ces proportions s'inscrivent à respectivement 29 %, 24 % et 12 %.

Entrées en formation financées par le CPF en Occitanie en 2020

Source : Pôle emploi - traitement Carif-Oref Occitanie

Bénéficiaires de l'OETH	Ensemble
37 % de femmes	44 % de femmes
37 % de 50 ans ou plus 56 % de 45 ans ou plus	16 % de 50 ans ou plus 27 % de 45 ans ou plus
52 % de niveau de formation < Bac 40 % de formations certifiantes	37 % de niveau de formation < Bac 42 % de formations certifiantes

* Pour plus d'informations, voir https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/droit-a-la-formation-et-orientation-professionnelle/compte-personnel-formation.

Insertion dans l'emploi des travailleurs handicapés

- En 2020, près de 8 700 contrats (dont CDI et créations d'entreprise) ont été signés à l'issue de l'accompagnement Cap emploi en Occitanie, en hausse de 15,5 % sur un an (en France, le nombre de placement diminue de 9 %).
  - Quatre départements enregistrent une baisse : l'Ariège (- 26 %), le Gers (- 9 %), le Lot (- 3 %) et le Gard (- 2 %). Parmi les plus fortes progressions, le Tarn ressort en tête (+ 79 %), suivi par l'Aveyron (+ 53 %) et l'Hérault (+ 30 %).
  - En moyenne, un peu moins de 14 % des contrats signés en Occitanie en 2020 l'ont été en CDI.
  - Cette proportion varie fortement selon les départements : ainsi, elle ressort à moins de 6 % en Lozère contre près de 28 % dans les Hautes-Pyrénées.
  - Sur un an, la part de CDI diminue fortement (- 8 points au niveau régional), en lien probablement avec le déclenchement de la crise sanitaire. Ce résultat est observé dans la majorité des départements, seuls l'Ariège, le Gers et le Lot faisant exception.

- Concernant le taux de sortie vers l'emploi des personnes accompagnées par Cap emploi, une amélioration marquée se dessine en Occitanie. En effet, le ratio s'inscrit à 45 % en 2020, en progression de 8 points sur un an.
  - Cette embellie se retrouve dans neuf départements, avec en tête le Tarn (54 %, + 25 points), suivi par l'Aveyron (67 %, + 20 points) et l'Hérault (52 %, + 13 points). Une stabilisation est observée dans les Pyrénées-Orientales (30 %) et l'Aude (41 %), un repli étant enregistré dans l'Ariège et le Gers (respectivement 40 et 28 %, - 6 points chacun).

Insertion dans l'emploi à l'issue d'un accompagnement Cap emploi en 2020

Source : Agefiph - traitement Carif-Oref Occitanie

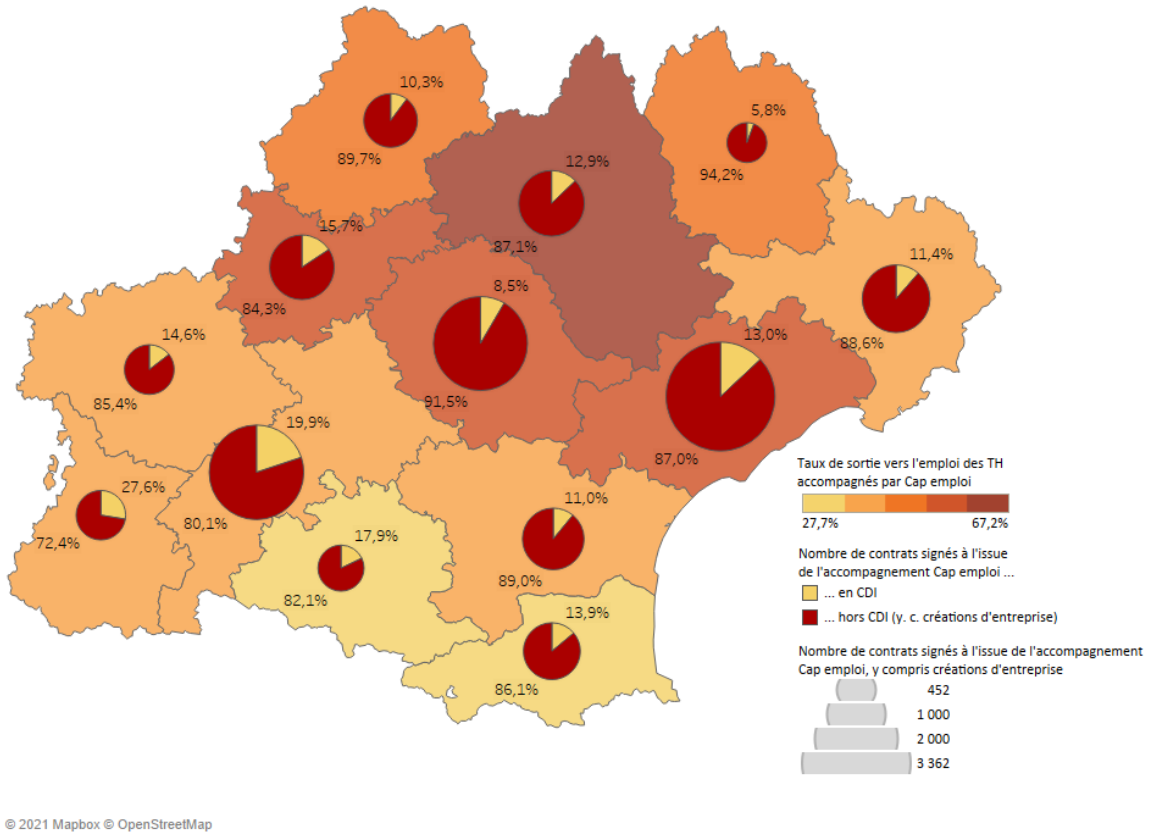

Insertion dans l'emploi des travailleurs handicapés

- En 2020, hors créations d'activité, les caractéristiques régionales des personnes accompagnées par Cap emploi ayant signé un contrat sont proches de celles relevées au niveau national :
  - Un peu plus de la moitié sont des femmes (54 %, pour l'Occitanie comme pour la France), proportion évoluant entre 41 % en Lozère et 62 % dans les Hautes-Pyrénées.
  - La part des 50 ans et plus représente 39 % du total (contre 38 % au niveau national). Le Lot (48 %), le Gers (44 %), le Tarn et la Lozère (42 %) se distinguent pas un ratio relativement important, tandis que cette tranche d'âge est moins présente en Haute-Garonne (33 %) et en Ariège (35 %).
  - Les contrats signés concernent des personnes un peu plus diplômées en Occitanie (42 % ont au moins le Bac, contre 39 % en France). La situation est toutefois hétérogène entre départements, puisque la proportion la plus basse s'élève à 28 % en Ariège, contre un maximum de 56 % pour la Haute-Garonne.

Caractéristiques des personnes accompagnées par Cap emploi ayant signé un contrat (hors créations d'activité)

Source : Agefiph

Occitanie	France
54 % de femmes	54 % de femmes
39 % de 50 ans ou plus	38 % de 50 ans ou plus
42 % de niveau de formation >= Bac	39 % de niveau de formation >= Bac
36 % de personnes accompagnées depuis 2 ans et plus	36 % de personnes accompagnées depuis 2 ans et plus

Insertion dans l'emploi des travailleurs handicapés

- A un horizon de six mois suivant une formation qualifiante ou professionnalisante, environ 17 % des travailleurs handicapés accompagnés par Cap emploi sont en emploi durable en 2020, résultat en forte baisse par rapport à 2019 (24 %) ou 2018 (21 %).
  - L'ensemble des départements sont concernés par ce recul, les baisses les plus importantes étant relevées dans le Lot et la Lozère (18 % tous les deux, respectivement - 12 et - 13 points). A l'opposé, l'Aude et le Gers ont relativement bien résisté (respectivement 20 et 26 %, en repli de 3 points chacun).
  - Cette baisse est probablement liée à la dégradation de la situation sur le marché du travail suite à la crise sanitaire. En effet, l'emploi salarié a diminué de 1,2 % entre 2019 et 2020 dans la région.

- Pour les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi ayant suivi une formation prescrite par Pôle emploi, l'accès à l'emploi durable à six mois ressort à 38 % en 2020, en baisse de 3 points sur un an.
  - Une diminution de l'indicateur est observée dans dix départements, le Gard (- 6 points, à 41 %) et la Haute-Garonne (- 5 points, à 34 %) étant les plus concernés. Dans les trois autres départements, l'évolution est en revanche positive (notamment dans l'Ariège : + 6 points, à 36 %).
  - De façon plus précise, 19 % des demandeurs d'emploi BOE ayant suivi une formation prescrite par Pôle emploi ont accédé à un emploi durable à un horizon de six mois, ratio là aussi en recul de 3 points sur un an. Par département, huit enregistrent également une baisse, dont la Haute-Garonne (- 5 points, à 19 %) et le Gers (- 9 points, à 20 %). Trois autres affichent une stabilisation et un seul une légère augmentation (le Tarn, + 2 points à 21 %).

Insertion durable des travailleurs handicapés en 2020

Sources : Agefiph, Pôle emploi – traitement Carif-Oref Occitanie

	Insertion à 6 mois en emploi durable …	
	… après un accompagnement Cap emploi et le suivi d'une formation qualifiante ou professionnalisante	**… après une formation prescrite par Pôle emploi**
Ariège	16%	16%
Aude	20%	17%
Aveyron	14%	19%
Gard	8%	20%
Haute-Garonne	16%	19%
Gers	26%	20%
Hérault	12%	18%
Lot	18%	21%
Lozère	18%	27%
Hautes-Pyrénées	23%	22%
Pyrénées-Orientales	11%	19%
Tarn	24%	21%
Tarn-et-Garonne	21%	20%
Occitanie	**17%**	**19%**

Maintien dans l’emploi

Acteurs de l'accompagnement au maintien dans l'emploi

- **Les services Sociaux des Carsat LR et MP ont pour mission d'accompagner les assurés relevant du Régime Général de Sécurité Sociale confrontés à un risque de Désinsertion Professionnelle du fait de leur problème de santé.**

La Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) est un objectif partagé des services de l'Assurance Maladie qui **vise prioritairement l'accompagnement au Maintien dans l'Emploi des salariés en arrêt de travail rencontrant des difficultés de retour vers l'emploi du fait de leur problème de santé.**

Depuis 2010, avec la mise en place de cellules départementales et régionale PDP, le service social et le service prévention des risques professionnels des Carsat, les services médicaux de l'Assurance Maladie et les CPAM travaillent en coordination institutionnelle pour détecter, signaler et accompagner pendant la phase d'arrêt de travail les salariés confrontés à un risque d'inaptitude.

La détection précoce des situations dites " à risque " repose essentiellement sur les signalements des CPAM des assurés en arrêt de travail (dont les arrêts supérieur à 60 jours) ou proposés en invalidité, et sur les signalements des services médicaux issus de leurs plans de suivi et de contrôle des arrêts de travail.

L'accompagnement des assurés dans leur parcours de retour vers l'emploi est porté par les services sociaux des Carsat LR et MP qui proposent des interventions individuelles et développent des actions collectives spécifiques en partenariat avec les acteurs du Maintien dans l'Emploi (SST, Cap Emploi, MDPH,…).

Les cellules PDP contribuent à l'étude pluridisciplinaire des situations " urgentes et complexes " et à la mobilisation des mesures de l'Assurance Maladie, notamment les actions dites de remobilisation précoce (actions de remobilisation vers l'emploi, de bilan de compétences, de formation, d'essais professionnels réalisées pendant l'arrêt de travail) et les contrat de rééducation professionnelle chez l'employeur (CRPE).

A noter : à compter de 2020 les travailleurs indépendants bénéficient également de cette offre de service.

Avertissement : en 2020, les services de l'Assurance maladie ont été fortement mobilisés par la crise sanitaire ce qui a perturbé leurs missions liées à la Prévention de la désinsertion professionnelle. Par conséquent, les signalements d'assurés en arrêt de travail avec un risque de désinsertion professionnelle PDP ont été limités et les consignes d'accueil restreint ont réduit les campagnes pro-actives qui leurs sont destinées, ce qui a pu affecter les statistiques présentées dans la suite de ce document.

Acteurs de l'accompagnement au maintien dans l'emploi

- **Le Cap emploi accompagne les personnes en situation de handicap et les employeurs.** Cet accompagnement, réalisé par un référent unique tout au long du parcours, permet de faciliter la recherche d'emploi ou le recrutement, d'orienter vers les aides et dispositifs existants, d'accompagner les personnes handicapées dans le maintien dans l'emploi et leur parcours professionnel. Ce service s'adresse à toute personne handicapée, demandeur d'emploi (inscrits ou non à Pôle emploi), travailleur indépendant ou en emploi.

En ce qui concerne l'accompagnement dans le parcours d'insertion professionnelle, le Cap emploi informe, conseille et accompagne les demandeurs d'emploi dans la définition du projet professionnel, la formation, la recherche d'emploi, les aides et dispositifs existants. Il est habilité à délivrer le Conseil en évolution professionnelle (CEP).
Pour ce qui est du maintien dans l'emploi et de l'évolution professionnelle des personnes handicapées en emploi, le Cap emploi :

- Informe et conseille sur le cadre juridique et la démarche de maintien dans l'emploi.
- Analyse la situation et accompagne dans la recherche et la construction de solutions adaptées.
- Mobilise des aides et prestations techniques, humaines et financières pour la mise en œuvre de la solution de maintien.
- Assure un suivi durable après le maintien.

Dans le cas où le maintien dans l'emploi précédemment occupé n'est pas possible, la personne handicapée, si elle est salariée d'une entreprise privée, bénéficie d'un accompagnement pour sa reconversion professionnelle.

Suivant les besoins, les conseillers peuvent faire appel à des prestataires (ergonomes, spécialistes de certains handicap…) sélectionnés par l'Agefiph, à des partenaires (services de santé au travail, Caisse d'assurance retraite et de santé au travail, Mutualité sociale agricole…) et à des prestataires mobilisables pour tous les demandeurs d'emploi (organismes de bilan de compétences ou de formation).

Source : Agefiph

Le repérage précoce par l'Assurance Maladie

Le repérage des situations de risque de désinsertion professionnelle s'effectue principalement via la remontée d'arrêts de travail prolongés (supérieurs à 90 jours jusqu'à la mi-2018, puis supérieurs à 60 jours depuis juin 2018) par les CPAM vers les services sociaux des CARSAT.

- En 2020, 10 318 personnes ont bénéficié d'un signalement au titre de la prévention de la désinsertion professionnelle suite à un arrêt de travail prolongé.
  - Après la forte progression observée en 2019 du fait de la modification du seuil de déclenchement d'alerte de 90 à 60 jours (+ 138 %), une nouvelle augmentation a été enregistrée en 2020 : + 33 %.
  - À l'exception du Gard, l'ensemble des départements est concerné par cette hausse, en particulier l'Ariège (+ 58 %), le Tarn (+ 48 %) et le Gers (+ 45 %).

- Du côté des signalements des échelons locaux du service médical vers les Services de santé au travail (SST), la baisse enregistrée entre 2018 et 2019 (- 4 %), s'est fortement accentuée en 2020 (- 36 %). Ils ressortent désormais à environ 1 750.
  - Ces signalements reculent dans quasiment tous les départements, parfois de façon marquée (- 83 % en Haute-Garonne), seuls trois territoires faisant exception (le Gard, le Gers et le Tarn-et-Garonne).

Département	Nombre d'assurés en arrêt de travail prolongé (> 90j) ayant bénéficié d'une Offre de service (ODS) PDP Carsat		Nombre de signalements des Échelons locaux du service médical (ELSM) vers les SST	
	2020	Évolution 2019-2020	2020	Évolution 2019-2020
Ariège	448	58%	215	-32%
Aude	492	37%	136	-21%
Aveyron	585	27%	s	s
Gard	785	-2%	80	400%
Haute-Garonne	2 479	36%	53	-83%
Gers	379	45%	140	112%
Hérault	1 601	39%	136	-68%
Lot	393	22%	26	-19%
Lozère	227	34%	47	-34%
Hautes-Pyrénées	696	37%	310	-47%
Pyrénées-Orientales	550	42%	s	s
Tarn	1 156	48%	239	-35%
Tarn-et-Garonne	527	17%	361	37%
Occitanie	**10 318**	**33%**	**1 753**	**-36%**

s : secret statistique
Source : CARSAT – traitement Carif-Oref Occitanie

PDP : les accompagnements sociaux des Carsat d'Occitanie

Les accompagnements sociaux individuels : Interventions sociales d'aide à la personne (ISAP)

- Le nombre d'assurés bénéficiaires d'une ISAP est ressorti à 14 238 en Occitanie en 2020 (+ 12 % sur un an), effaçant la baisse de 2019 et dépassant son niveau de 2018.
  - Cette progression ressort pour l'ensemble des départements, à l'exception du Gard (- 25 %) et dans une moindre mesure de l'Aveyron (- 2 %).
  - En dehors de ces deux territoires, le nombre de bénéficiaires inscrit un maximum dans tous les autres départements en 2020.
- 60 % des bénéficiaires sont des femmes (stable sur un an), résultat s'établissant entre 57 % dans l'Aveyron et 65 % dans l'Aude.
- 64 % ont 46 ans ou plus (- 2 points sur un an), la Haute-Garonne affichant la part la plus faible (60 %), la Lozère (73 %) et l'Aude (71 %) les plus élevées.

Les actions sociales collectives : Interventions sociales d'intérêt collectif (ISIC)

- 1 168 ISIC ont été enregistrées en 2020 dans la région (- 65 % sur un an).
- La contraction du nombre d'ISIC est importante pour la majorité des départements ; seuls le Tarn et le Tarn-et-Garonne enregistrent une progression.
- Pour 3 départements (Gard, Lozère, Pyrénées-Orientales), aucune ISIC n'a eu lieu.

Caractéristiques des bénéficiaires d'ISAP en 2020
(Source : CARSAT)

+ 12 % entre 2019 et 2020

60 % de femmes

64 % de plus de 46 ans

PDP : actions et mesures de l'Assurance Maladie

- Les cellules PDP de la CARSAT Occitanie ont instruit 784 situations en 2020, soit 20 % de moins qu'en 2019, renforçant la tendance déjà à l'œuvre l'année précédente (- 12 %).
  - Les baisses les plus importantes ont eu lieu en Haute-Garonne (- 64 %) et dans les Hautes-Pyrénées (- 44 %). L'Ariège est le seul département où aucune situation n'a été instruite (contre 15 en 2019).
  - L'Aveyron fait exception avec une multiplication par 2,5 (de 41 à 145 en 2020).
- Parmi les mesures d'accompagnement pour les bénéficiaires PDP, 580 **actions de remobilisation précoces** ont été engagées en 2020 en Occitanie (+ 76 % sur un an). Cette hausse est globalement portée par les départements de l'ancienne région Midi-Pyrénées. En effet, alors qu'une minorité des actions étaient réalisées dans ces territoires en 2018 et 2019 (respectivement 4 % et 10 % du total), ils en concentrent désormais 52 %, seules l'Ariège et les Hautes-Pyrénées n'en comptant aucune.
- Comme c'est le cas depuis 2018 au moins, les **contrats de rééducation en entreprise** (moins de 5 recensés en 2020) et les essais encadrés (44 en 2020) restent très peu utilisés.
- Au final, 948 **maintiens dans l'emploi** de bénéficiaires d'un accompagnement social PDP ont été enregistrés en 2020 (+ 3 % sur un an après deux années de baisse : - 26 % en 2019 et - 18 % en 2018).
  - Ils progressent en 2020 dans neuf départements (notamment dans le Tarn-et-Garonne et l'Ariège), et diminue dans les quatre autres (en particulier dans le Gard et l'Hérault).

L'essai encadré : Il s'agit d'un dispositif de remobilisation pendant l'arrêt de travail, ouvert aux bénéficiaires de l'assurance maladie et au titre du régime AT-MP, qui permet de tester et valider le projet professionnel (retour au poste, aménagement, reclassement) dans l'entreprise d'origine ou une autre.

Le Contrat de rééducation en entreprise (CRPE) :
Ce contrat est destiné aux assurés reconnus inaptes à leur poste et bénéficiant d'une RQTH. La particularité de ce dispositif est de permettre à des assurés qui ne pourront pas reprendre leur emploi, d'apprendre l'exercice d'une nouvelle profession, dans leur entreprise d'origine ou dans une autre entreprise.

Département	Maintiens dans l'emploi de bénéficiaires d'un accompagnement social PDP CARSAT	
	2020	Évolution 2019-2020
Ariège	36	125%
Aude	63	13%
Aveyron	44	16%
Gard	47	-56%
Haute-Garonne	146	10%
Gers	46	77%
Hérault	88	-59%
Lot	40	8%
Lozère	33	-28%
Hautes-Pyrénées	103	94%
Pyrénées-Orientales	47	-4%
Tarn	151	62%
Tarn-et-Garonne	104	117%
Occitanie	**948**	**3%**

Source : CARSAT – traitement Carif-Oref Occitanie

Accompagnements par les Cap emploi

- 2 504 parcours d'accompagnements de travailleurs handicapés ouverts par les Cap emploi en 2020, volume en baisse par rapport à 2019 (- 13 %) :
  - La baisse est marquée dans la majorité des départements, notamment l'Ariège (- 41 %) ; seuls le Lot, les Hautes-Pyrénées et les Pyrénées-Orientales y échappent.
  - La Haute-Garonne concentre 14 % des parcours ouverts, suivie par l'Aude (11 %).

- Le nombre de maintiens dans l'emploi réalisés avec l'appui des Cap emploi s'est élevé à 1 745 en 2020, en repli de 6 % sur un an retrouvant son niveau de 2018.
  - Sept départements sont concernés par la baisse, en particulier la Haute-Garonne (- 21 %) et les Pyrénées-Orientales (- 18 %). Sur les autres territoires, deux enregistrent une stabilisation (Aude et Tarn), tandis que pour les autres une hausse comprise entre 7 (Lot et Aveyron) et 14 % (Ariège et Tarn-et-Garonne) est observée.
  - Le nombre de maintiens a reculé dans le privé (- 8 %, dont - 2 % pour les indépendants), tandis qu'il progressait dans le public (+ 9 %).
  - Les femmes représentent 49 % des maintiens en Occitanie (51 % en France), proportion évoluant entre 39 % en Lozère et 57 % dans le Gers.
  - Par âge, 47 % des personnes concernées ont 50 ans ou plus (46 % en France) : au plus bas la part ressort à 28 % en Lozère ; au plus haut, à 59 % en Ariège.
  - 57 % ont au moins le Bac (54 % en France). Par département, la proportion s'inscrit entre 41 % dans le Lot et 69 % dans les Hautes-Pyrénées.

- En 2020, parmi les dispositifs dépendant de l'Agefiph, 94 **Études préalables à l'aménagement des situations de travail** (EPAAST) ont été engagées, soit une baisse de 45 % sur un an ; en 2019, 189 décisions favorables de **Reconnaissance de lourdeur du handicap** (RLH) ont été délivrées.

Les Cap emploi sont des Organismes de placement spécialisés (OPS) en charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Accompagnement par les Cap emploi et maintiens dans l'emploi

Source : Agefiph - traitement Carif-Oref Occitanie

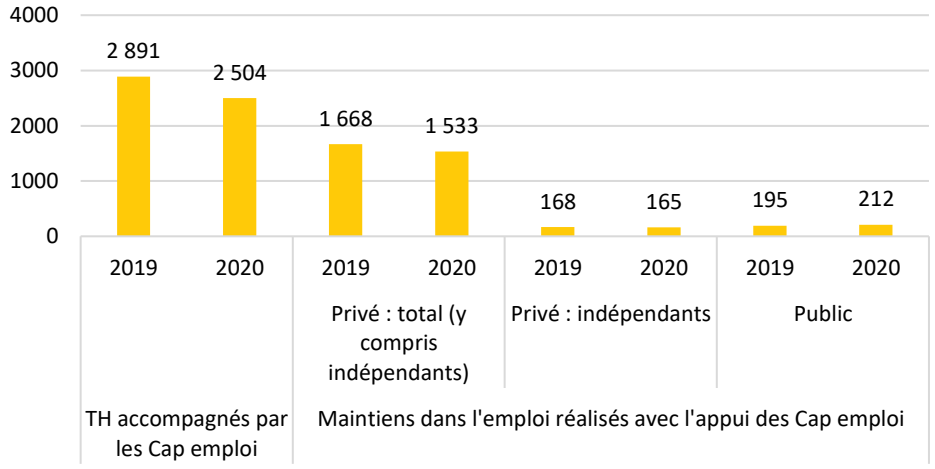

Accompagnements par les Cap emploi – secteur privé

- Dans le secteur privé, le taux de maintien (parcours réussis rapportés aux parcours clos sur l'année, hors causes exogènes) a rebondi de 2 points en 2020, à 81 %, retrouvant son niveau de 2018. Ce dernier demeure cependant nettement inférieur à la moyenne nationale, à 92 %.
  - L'amélioration la plus marquée est observée dans l'Ariège (+ 10 points) et la Haute-Garonne (+ 5 points).
  - Le ratio a reculé dans 4 départements, notamment l'Aveyron (- 6 points) et le Lot (- 5 points).
  - Globalement, le taux de maintien apparaît relativement élevé dans les départements du Nord de la région, alors qu'il est plus faible dans la zone allant des Pyrénées-Orientales au Tarn-et-Garonne.
  - La Lozère affiche le taux de parcours réussis le plus important d'Occitanie, à 89 %, devant le Lot (86 %) et l'Aveyron (85 %).
  - Les taux les plus bas sont observés dans le Tarn (72 %) et l'Aude (73 %).

- Cette augmentation régionale du taux de maintien s'accompagne en 2020 d'une baisse des demandes de reconversions professionnelles, le nombre d'accompagnements Cap emploi préparatoires à un reclassement diminuant de 13 % sur un an, à 317. Pour autant, ces 317 accompagnements représentent plus du tiers de ceux réalisés par les Cap emploi en France.

- Les maintiens effectués dans le secteur privé l'ont été à 61 % dans des établissements de 20 salariés ou plus (contre 68 % en France).
- L'industrie concentre 15 % des maintiens (contre 20 % en moyenne nationale) et l'agriculture 12 % (contre 10 %).

Maintiens réalisés par Cap emploi en 2020 dans le secteur privé (y.c. indépendants)
Source : Agefiph - traitement Carif-Oref Occitanie

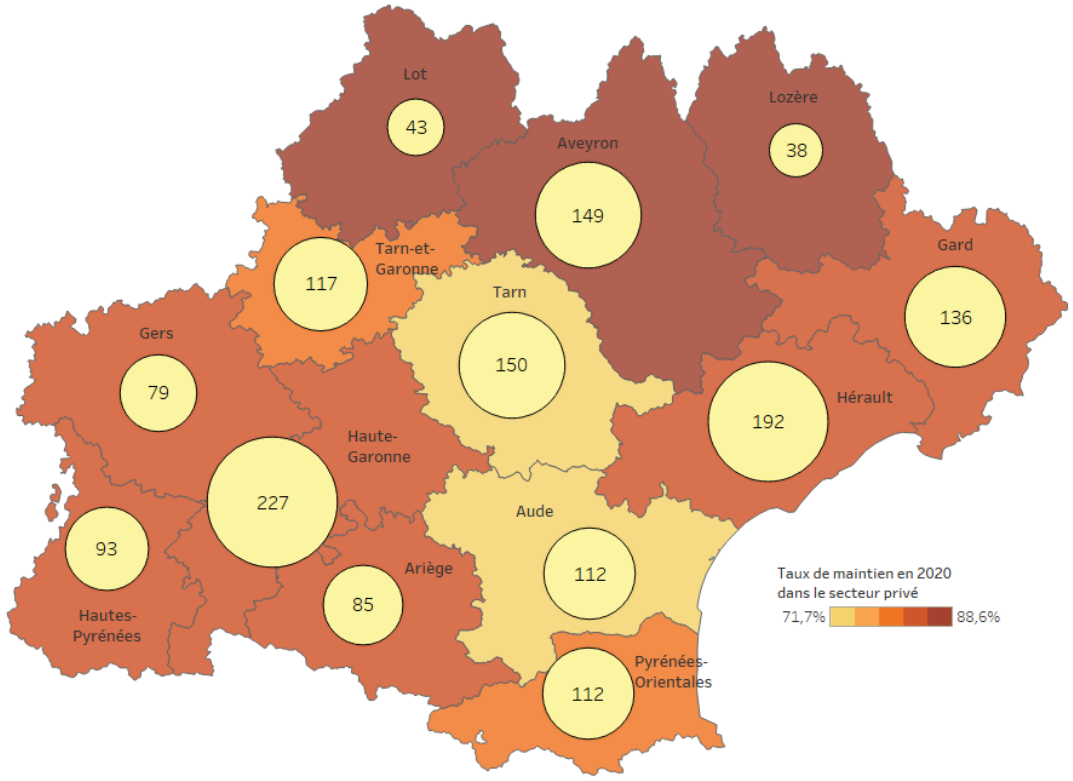

© 2021 Mapbox © OpenStreetMap

Accompagnements par les Cap emploi – secteur public*

- Dans le secteur public, 212 maintiens** dans l'emploi on été réalisés en 2020 avec l'appui des Cap emploi, après 195 en 2019.

- En 2019, ces maintiens se répartissent de la façon suivante :
  - 76 dans la fonction publique territoriale (FPT)
  - 49 dans la fonction publique hospitalière (FPH)
  - 70 dans la fonction publique d'État (FPE)
  - 48 % de ces maintiens ont concerné des personnes de 50 ans et plus, contre 4 % seulement pour les moins de 30 ans.
  - 33 % ont concerné des personnes de niveau de diplôme inférieur au Bac.
  - Suite à l'appui des Cap emploi, la part des agents maintenus sur le même poste atteint 75 % dans la FPT, 84 % dans la FPE et 86 % dans la FPH.
  - La part des agents maintenus sur le même métier s'inscrit pour sa part à 82 % dans la FPT, 84 % dans la FPH et 92 % dans la FPE.

Maintiens réalisés par Cap emploi en 2020 dans le secteur public
Source : Agefihp - traitement Carif-Oref Occitanie

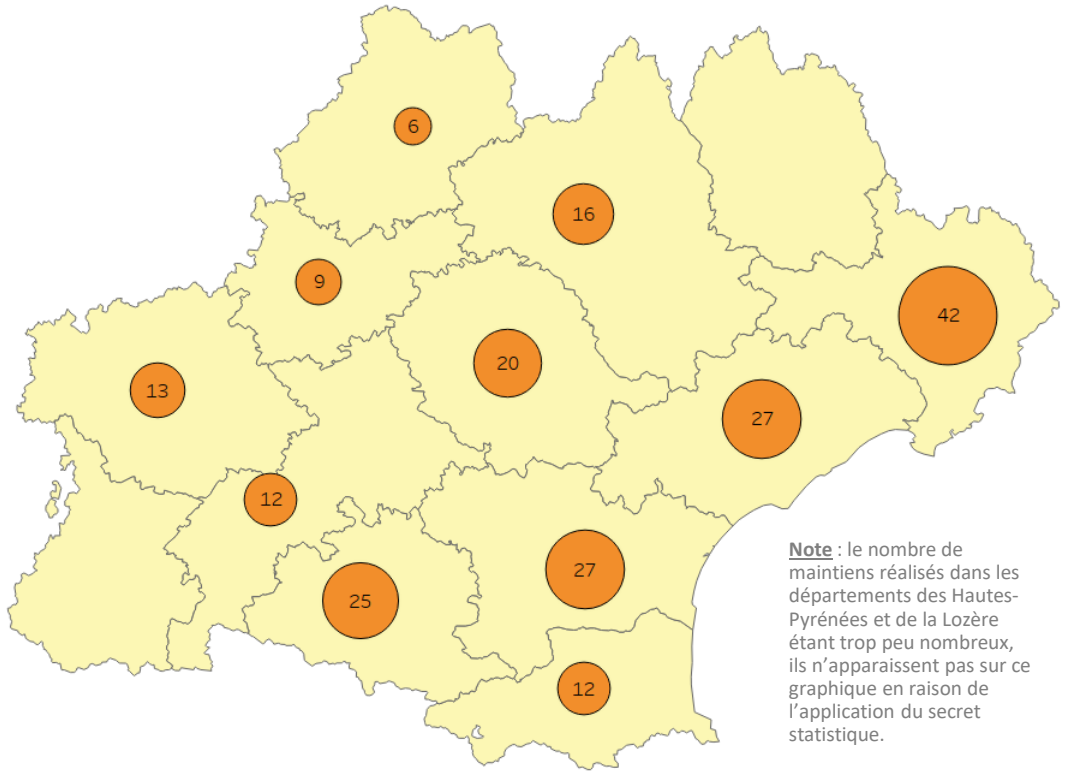

Note : le nombre de maintiens réalisés dans les départements des Hautes-Pyrénées et de la Lozère étant trop peu nombreux, ils n'apparaissent pas sur ce graphique en raison de l'application du secret statistique.

© 2022 Mapbox © OpenStreetMap

* En raison de l'absence de nouvelles données au moment de la réalisation de ce document, cette page n'a pas pu être entièrement actualisée.
** Il ne s'agit là que des données Cap Emploi : ne sont pas comptabilisés les maintiens réalisés par les (30) employeurs sous conventions FIPHFP en Occitanie.

Glossaire

- AAH : Allocation adulte handicapé
- Agefiph : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
- AT-MP : Accident de travail – maladie professionnelle
- CARSAT : Caisse d'assurance retraite et santé au travail
- CDAPH : Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
- CNAMTS : Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés
- CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie
- CRPE : Contrat de rééducation en entreprise
- Dares : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
- DEPP : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
- Direccte : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- Dreets : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
- EPAAST : Etudes préalables à l'aménagement des situations de travail
- ESAT : Etablissements ou services d'aide par le travail
- FIPHFP : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
- IGAS : Inspection générale des affaires sociales
- ISAP : Interventions sociales d'aide à la personne
- ISIC : Interventions sociales d'intérêt collectif
- MDPH : Maison départementale des personnes handicapées
- MSA : Mutualité sociale agricole
- OETH : Obligation d'emploi de travailleurs handicapés
- OPS : Organismes de placement spécialisés (Cap emploi)
- ODS : Offre de suivi
- PDP : Prévention de la désinsertion professionnelle
- PRITH : Plan régional pour l'insertion des travailleurs handicapés
- RLH : Reconnaissance de lourdeur du handicap
- RQTH : Reconnaissance de qualité de travailleur handicapé
- SST : Services de santé au travail
- ULIS : Unité localisée pour l'inclusion scolaire

Bibliographie

- L’obligation d’emploi des travailleurs handicapés en 2019, Dares résultats, novembre 2021, n° 063.
- Quelles sont les spécificités des professions occupées par les personnes handicapées ?, Dares analyses, septembre 2020, n° 031.
- Les chiffres clés, Edition 2021, Dreets Occitanie, octobre 2021.
- Plan régional santé travail 3 Occitanie - Diagnostic régional santé travail – Focus sur la Prévention de la désinsertion professionnelle, 2021.
- Les demandeurs d’emploi bénéficiant de l’obligation d’emploi – Décembre 2020, région Occitanie, Pôle emploi, avril 2021.
- Tableau de bord du PRITH Occitanie, PRITH Occitanie – Carif-Oref Occitanie, janvier 2021.
- L’accès à la formation des travailleurs handicapés bénéficiaires de l’obligation d’emploi en Occitanie, PRITH Occitanie - Amnyos, février 2019.
- L'emploi des travailleurs handicapés en Occitanie en 2018, Carif-Oref Occitanie, juin 2021.
- Cartographie des difficultés de recrutement en entreprise adaptée en Occitanie, Carif-Oref Occitanie, octobre 2019.
- Emploi, chômage, revenus du travail, Edition 2021, Insee, juin 2021.
- Une approche de la précarité en Occitanie, Editions 2020 et 2021, Insee, décembre 2020 et novembre 2021.
- Repères et références statistiques, Edition 2017 à 2021, DEPP.
- Rapport d’activité 2020 de l’Agefiph, Agefiph, avril 2021.
- L’offre de services et d’aides financières de l’Agefiph, Agefiph, janvier 2019.
- Emploi et chômage des personnes handicapées, Région Occitanie, année 2020, Agefiph
- Rapport annuel 2020 du FIPHFP, FIPHFP.
- Aide générale à la déclaration annuelle au FIPHFP, FIPHFP, janvier 2019.
- La prévention de la désinsertion professionnelle des salariés malades ou handicapés, IGAS, décembre 2017.
- Le rapport 2019-2020 Handicaps et emploi, IGAS, mars 2020
- Observatoire des publics les plus éloignés de l’emploi, les personnes en situation de handicap, Carif-Oref Occitanie, août 2021.

Tableau de bord du PRITH Occitanie, février 2022

À retrouver à l’adresse suivante :

https://www.prithoccitanie.org/

Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés
carif oref OCCITANIE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée
L'EUROPE S'ENGAGE L'OCCITANIE AGIT
Projet cofinancé par le Fonds Social Européen